



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats



Sommaire



Chiffres clés.....	3
Glossaire.....	4
Compte de résultat consolidé.....	5
État du résultat global.....	6
État consolidé de la situation financière.....	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	8
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	9

Sommaire détaillé des notes aux comptes consolidés

NOTE 1	Principes généraux.....	10	NOTE 10	Autres produits et charges opérationnels.....	70
NOTE 2	Faits marquants.....	12	NOTE 11	Impôts sur les résultats.....	70
NOTE 3	Périmètre de consolidation.....	15	NOTE 12	Trésorerie et flux de trésorerie.....	74
NOTE 4	Éléments courants de l'activité opérationnelle... ..	17	NOTE 13	Informations relatives aux parties liées.....	77
NOTE 5	Effectifs et avantages au personnel.....	33	NOTE 14	Engagements hors bilan.....	79
NOTE 6	Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement.....	38	NOTE 15	Passifs éventuels.....	81
NOTE 7	Capitaux propres et résultat par action.....	48	NOTE 16	Événements postérieurs à la clôture.....	81
NOTE 8	Autres provisions et autres passifs non courants.....	51	NOTE 17	Honoraires des Commissaires aux comptes.....	82
NOTE 9	Informations relatives à la gestion des risques financiers.....	53	NOTE 18	Liste des sociétés du périmètre de consolidation.....	82

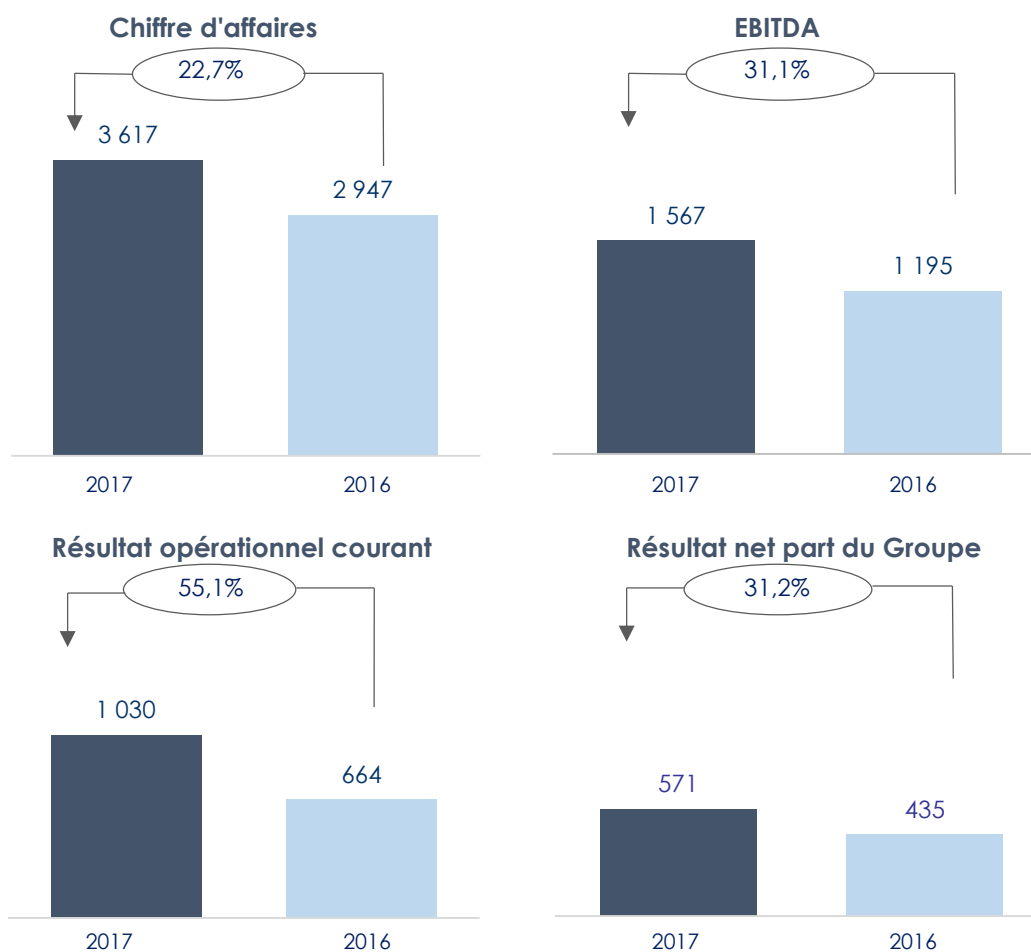


Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires	4	3 617	2 947
EBITDA		1 567	1 195
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires		43,3%	40,6%
Résultat opérationnel courant		1 030	664
Résultat opérationnel		1 052	696
Résultat net part du Groupe		571	435
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt		1 470	1 178
Investissements corporels et incorporels	12	(879)	(792)

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Capitaux propres	7	5 434	4 291
Endettement financier net	9	3 797	2 709
Gearing		70%	63%



Glossaire

- ◆ **Le Chiffre d'affaires** correspond aux produits des activités ordinaires de vente de biens et services et des activités de location en tant que bailleur. Il comprend les revenus financiers liés à l'activité opérationnelle.
- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **Le Résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est constitué de l'EBITDA, des dotations aux amortissements, des dépréciations d'actifs corporels et incorporels ainsi que de la **Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles**.
- ◆ **Le Résultat opérationnel** est constitué du Résultat opérationnel courant et des produits et charges opérationnels considérés comme non courants, car non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée. Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.
- ◆ **La Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles** désigne la quote-part de résultat des participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, présentant les caractéristiques suivantes :
 - des projets de coopération industrielle et/ou commerciale ont été mis en place ;
 - le Groupe ADP participe à la prise de décisions opérationnelles au sein de ces sociétés ;
 - l'activité et la performance de ces entreprises font l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier tout au long de l'exercice.
- ◆ **La Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles** concerne des participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans pour autant être suivies de manière opérationnelle. La quote-part de résultat de ces entités revenant au Groupe ADP est classée sur une ligne séparée du compte de résultat après le résultat opérationnel.
- ◆ **La Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité opérationnelle qui permettent d'assurer son financement. Elle comprend les produits et les charges opérationnels ayant un effet sur la trésorerie. Elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué des créances et comptes-courants sur les entreprises mises en équivalence, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le Gearing** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/Capitaux propres (y compris les intérêts minoritaires).
- ◆ **Les Intérêts minoritaires** sont les participations ne donnant pas le contrôle. En tant qu'élément des capitaux propres du bilan consolidé, ils sont présentés séparément des Capitaux Propres du Part Groupe (capitaux propres des propriétaires de la société mère).
- ◆ **Les actifs non courants** définis par opposition aux **actifs courants** (ces derniers ayant vocation à être consommés, vendus ou réalisés au cours de l'exercice, étant détenus à des fins de transaction sous douze mois ou étant assimilables à de la trésorerie) regroupent tous les actifs détenus sur une longue échéance comprenant les actifs immobilisés corporels, incorporels et financiers et également tous les autres actifs non courants.
- ◆ **Les passifs non courants** définis par opposition aux **passifs courants** regroupent tout engagement qui ne sera pas réglé dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal de l'entreprise et sous une échéance de douze mois.



Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires	4	3 617	2 947
Autres produits opérationnels courants	4	92	29
Achats consommés	4	(165)	(113)
Charges de personnel	5	(814)	(698)
Autres charges opérationnelles courantes	4	(1 164)	(996)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	4 & 8	1	26
EBITDA		1 567	1 195
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires		43,3%	40,6%
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels	6	(615)	(479)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	4	78	(52)
Résultat opérationnel courant		1 030	664
Autres produits et charges opérationnels	10	22	32
Résultat opérationnel		1 052	696
Produits financiers		47	26
Charges financières		(226)	(141)
Résultat financier	9	(179)	(115)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	-	1	59
Résultat avant impôt		874	640
Impôts sur les résultats	11	(260)	(202)
Résultat net des activités poursuivies		614	438
Résultat net		614	438
Résultat net part du Groupe		571	435
Résultat net part des intérêts minoritaires		43	3
Résultat de base par action (en euros)	7	5,77	4,40
Résultat dilué par action (en euros)	7	5,77	4,40
Résultats des activités poursuivies par action part du Groupe			
Résultat de base par action (en euros)	7	5,77	4,40
Résultat dilué par action (en euros)	7	5,77	4,40



État du résultat global

	2017	2016
<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat net	614	438
Ecart de conversion	(21)	1
Variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux futurs	1	-
Éléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt	(15)	5
Éléments recyclables en résultat	(35)	6
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entités intégrées globalement	11	(8)
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entreprises associées	(1)	(2)
Éléments non recyclables en résultat	10	(10)
Résultat global total pour la période	589	434
Part des intérêts minoritaires	30	3
Part du Groupe	559	431



État consolidé de la situation financière

Actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles	6	2 808	110
Immobilisations corporelles	6	6 793	6 271
Immeubles de placement	6	476	499
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4	686	1 101
Autres actifs financiers non courants	9	376	125
Actifs d'impôt différé	11	1	-
Actifs non courants		11 139	8 106
Stocks		33	26
Clients et comptes rattachés	4	641	548
Autres créances et charges constatées d'avance	4	243	116
Autres actifs financiers courants	9	248	129
Actifs d'impôt exigible	11	59	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 912	1 657
Actifs courants		3 137	2 476
Actifs détenus en vue de la vente	2 & 4	-	10
Total des actifs		14 276	10 592

Capitaux propres et passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Capital		297	297
Primes liées au capital		543	543
Actions propres		-	(12)
Résultats non distribués		3 834	3 541
Autres éléments de capitaux propres		(97)	(85)
Capitaux propres - part du Groupe		4 577	4 284
Intérêts minoritaires		857	7
Total des capitaux propres	7	5 434	4 291
Emprunts et dettes financières à long terme	9	5 320	4 239
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	5	458	452
Autres provisions non courantes	8	56	46
Passifs d'impôt différé	11	369	198
Autres passifs non courants	8	780	125
Passifs non courants		6 983	5 060
Fournisseurs et comptes rattachés	4	422	472
Autres dettes et produits constatés d'avance	4	724	456
Emprunts et dettes financières à court terme	9	645	265
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	5	10	17
Autres provisions courantes	8	33	23
Passifs d'impôt exigible	11	25	8
Passifs courants		1 859	1 241
Total des capitaux propres et passifs		14 276	10 592



Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Résultat opérationnel		1 052	696
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	12	460	484
Produits financiers nets hors coût de l'endettement		(42)	(2)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt		1 470	1 178
Variation du besoin en fonds de roulement	12	113	(77)
Impôts sur le résultat payés		(313)	(226)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		1 270	875
Investissements corporels et incorporels	12	(879)	(792)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		(52)	31
Acquisition de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	12	20	(20)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	12	21	71
Variation des autres actifs financiers		(46)	(11)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles		6	27
Dividendes reçus	12	42	70
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(888)	(624)
Subventions reçues au cours de la période		6	15
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres		-	12
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	7	(261)	(258)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales		(10)	(2)
Encaissements provenant des emprunts à long terme		561	7
Remboursement des emprunts à long terme		(253)	(4)
Variation des autres passifs financiers		(38)	-
Intérêts payés		(139)	(115)
Intérêts reçus		20	18
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(114)	(327)
Incidences des variations de cours des devises		(14)	-
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		254	(76)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		1 656	1 732
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	12	1 910	1 656
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		1 912	1 657
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		(2)	(1)



Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions		Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments de capitaux propres	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
98 960 600	Situation au 01/01/2016	297	543	(24)	3 390	(81)	4 125	7	4 132
	Résultat net				435		435	3	438
	Autres éléments de capitaux propres				-	(4)	(4)	-	(4)
	Résultat global - 2016	-	-	-	435	(4)	431	3	434
	Mouvements sur actions propres			12	-		12		12
	Dividendes				(258)		(258)	(3)	(261)
	Autres variations				(26)		(26)	-	(26)
98 960 600	Situation au 31/12/2016	297	543	(12)	3 541	(85)	4 284	7	4 291
98 960 600	Situation au 01/01/2017	297	543	(12)	3 541	(85)	4 284	7	4 291
	Résultat net				571		571	43	614
	Autres éléments de capitaux propres					(12)	(12)	(13)	(25)
	Résultat global - 2017	-	-	-	571	(12)	559	30	589
	Dividendes				(261)		(261)	(10)	(271)
	Variation de périmètre				(5)		(5)	830	825
	Autres variations			12	(12)		-		-
98 960 600	Situation au 31/12/2017	297	543	-	3 834	(97)	4 577	857	5 434

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés et le détail des autres éléments de capitaux propres sont commentés en note 7.



NOTE 1 Principes généraux

1.1 Bases de préparation des comptes

Les comptes consolidés du Groupe ADP de l'exercice 2017 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 février 2018. Ces comptes seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 4 mai 2018.

Aéroports de Paris SA est une société anonyme domiciliée en France dont les actions se négocient sur la Bourse de Paris depuis 2006. Les titres Aéroports de Paris sont actuellement cotés à l'Euronext Paris Compartiment A.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Aéroports de Paris SA et de ses filiales, établis à la date du 31 décembre, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro. Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut, dans certains cas, conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont réalisées sur la base de l'expérience passée, et d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurant dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations et les hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur:

- Evaluation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (cf. note 2.1) ;
- Les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi (cf. note 5) ;
- L'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement (cf. note 6.4) et sur les autres actifs non courants et notamment les participations mises en équivalence (cf. paragraphe 4.9.2) ;
- Les provisions pour risques et litiges (cf. note 8) ;
- L'information donnée en annexe sur la juste valeur des immeubles de placement (cf. note 6.3.2).

1.2 Référentiel comptable

Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ADP.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017

Les amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 et non appliqués par anticipation sont les suivants :

- ◆ Amendements IAS 7 - Initiative concernant les informations à fournir (publiés en janvier 2016) ;
- ◆ Amendements IAS 12 – comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (publiés en janvier 2016).

Ces nouveaux textes n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe ADP.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2017 et non anticipés par le Groupe ADP.

Le Groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables en 2017 car non adoptés par l'Europe ou qui devraient l'être de manière obligatoire ultérieurement :

- ◆ IFRS 15 – Revenus provenant de contrats avec des clients (publiée en mai 2014) et amendements à la norme IFRS 15 – Date d'entrée en vigueur (publiés en septembre 2015). Cette norme remplacera les normes IAS 18, Produits des activités ordinaires et IAS 11, Contrats de construction. Cette norme a été homologuée par le règlement (UE) du 22 septembre 2016, elle est d'application obligatoire pour les exercices 2018 et suivants ;
- ◆ Clarifications IFRS 15 (publié en avril 2016). Ce texte vise à répondre aux questions soulevées par le TRG



(Transition Resource Group) liées à la mise en œuvre de certaines dispositions d'IFRS 15. Les sujets clarifiés portent essentiellement sur la détermination des obligations de performance, la distinction agent-principal et les licences. Ces clarifications ont été homologuées par l'UE en octobre 2017 et seront d'application obligatoire pour les exercices 2018 et suivants ;

- ◆ IFRS 16 – Contrats de location (publié en janvier 2016). Cette norme remplacera la norme IAS 17 ainsi que les interprétations correspondantes IFRIC 4, SIC15 et SIC 27). Cette norme a été homologuée en octobre 2017 par l'UE et deviendra d'application obligatoire pour les exercices 2019 et suivants ;
- ◆ IFRS 9 – Instruments financiers (publié en juillet 2014). Ce texte porte sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. Cette norme remplacera la norme IAS 39, Instruments financiers et a été homologuée par le règlement (UE) du 22 novembre 2016. Son application deviendra obligatoire pour les exercices 2018 et suivants ;
- ◆ Amendements IFRS 2 – classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (publiés en juin 2016) ;
- ◆ Amendements au titre des améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016 (publiées en décembre 2016) ;
- ◆ Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée (publiée en décembre 2016) ;
- ◆ Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux (publiée en Juin 2017) ;
- ◆ Amendements IAS 40 – Transferts des immeubles de placement (publiés en décembre 2016) ;
- ◆ Amendements IFRS 9 – clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (publiés en octobre 2017) ;
- ◆ Amendements IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associés et des coentreprises (publiés en octobre 2017).

Impacts estimés des normes entrant en application en 2018

La norme IFRS 15 "Revenus provenant de contrats avec des clients" sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective.

Dans ce cadre, le Groupe ADP a mené une analyse de son chiffre d'affaires pour déterminer les impacts de l'application de cette nouvelle norme, sur son périmètre de consolidation

hors le sous-groupe TAV Airports, celui-ci ayant été acquis sur le second semestre 2017.

Il ressort de cette analyse que sur ce périmètre analysé, les impacts sont relativement limités.

En effet, cette norme n'a aucun impact sur :

- Les redevances aéroportuaires ; les services étant utilisés sur des cycles courts et les prix réglementés reflètent le prix de vente spécifique des services ("stand-alone selling price") ;
- Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire versés par la DGAC ; ces services étant analysés comme une obligation de performance globale correspondant à la définition des services en série comptabilisée à l'avancement. Par ailleurs, le chiffre d'affaires de cette prestation doit être comptabilisé pour leur montant brut, la responsabilité première de l'exécution des missions incombant à Aéroports de Paris ;
- Les redevances commerciales, les recettes locatives et les recettes des parcs et accès ; celles-ci relevant de la norme IAS 17 "contrats de location".

Les changements de méthode à prévoir du fait de cette nouvelle norme concernent essentiellement des prestations long-terme :

- réalisées par ADP Ingénierie, à savoir, les prestations d'étude et de design, lesquelles devront être comptabilisés à l'achèvement et non plus à l'avancement ; et
- les contrats de TSA ("Technical Services Agreement") d'ADP International qui seront comptabilisés selon une méthode linéaire compte tenu d'un transfert en continu de la nature de la prestation ("obligation de se tenir prêt sur la durée du contrat"). Le chiffre d'affaires ne sera reconnu comptablement que s'il est hautement probable et en pratique, la part variable ne sera constatée que lorsque l'EBITDA servant de calcul à la part variable est réalisé et sous réserve d'une croissance attendue de l'EBITDA pendant la durée restante du contrat.

Leurs impacts sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2017 en résultant sont estimés inférieurs à 1% des capitaux propres du Groupe.

Compte tenu de l'entrée récente sur le second semestre 2017 du sous-groupe TAV Airports, le Groupe n'est pas en mesure de communiquer les impacts de la nouvelle norme IFRS 15 sur le chiffre d'affaires 2017 du Groupe ADP.

S'agissant de la norme IFRS 9 Instruments Financiers, celle-ci devrait avoir une incidence sur :

- La dépréciation des créances ; le passage d'un modèle de dépréciation s'appuyant sur les pertes avérées à un modèle s'appuyant sur les pertes attendues impose au Groupe de revoir sa politique de dépréciation de créances. Celle-ci sera



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

désormais définie en fonction du type de créances (créances homogènes, créances de montant significatif), de la probabilité de défaut du client et du taux de perte irrécouvrable en cas de défaut.

- Les modifications des dettes résultant d'une renégociation ; le Groupe a recalculé la différence entre le coût amorti de la dette modifiée en actualisant les flux de trésorerie contractuels modifiés au taux d'intérêt effectif d'origine et le coût amorti antérieur en compte de résultat. L'impact de ce traitement comptable au 1^{er} janvier 2018 est non significatif aux bornes du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe procède actuellement à une analyse de ses prêts et titres non consolidés dont le classement devra être revu pour être en conformité avec la norme IFRS 9.

Impacts estimés des normes entrant en application en 2019

S'agissant de la norme IFRS 16, Contrats de location, les contrats de location impactés par cette norme concernent principalement des biens immobiliers et des véhicules.

Enfin, s'agissant des autres textes mentionnés ci-avant, ils ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

NOTE 2 Faits marquants

2.1 Renforcement du Groupe ADP au capital de TAV Airports

Le 9 juin 2017, Aéroports de Paris SA, a signé, via sa filiale Tank ÖWA alpha GmbH, un contrat prévoyant l'acquisition sous conditions suspensives, de l'intégralité des titres détenus par Akfen Holding dans TAV Havalimanları Holding A.Ş ("TAV Airports"), soit 8,12% de TAV Airports au prix de 160 millions de dollars américains.

Les conditions suspensives ayant toutes été levées au 7 juillet 2017, la participation du Groupe ADP dans cette société, est depuis cette date de 46,12 % dans le capital de TAV Airports.

Le Groupe ADP était actionnaire de TAV Airports depuis 2012 à hauteur de 38 % et évaluait sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Cette prise de participation additionnelle renforce l'implication du Groupe ADP dans TAV Airports, et lui permet d'exercer un contrôle de fait. En effet, outre le fait que cette société est détenue par un actionariat très dispersé, ce contrôle se justifie par la conclusion d'un pacte d'actionnaires avec les principaux actionnaires minoritaires, qui donne au Groupe la capacité de prendre des décisions pertinentes de manière unilatérale sur TAV Airports. Ainsi, à partir du 7 juillet 2017, le Groupe ADP consolide le groupe TAV Airports selon la méthode de l'intégration globale.

- ◆ **TAV Airports** est un opérateur aéroportuaire de premier plan en Turquie. Il opère sur 17 aéroports et gère directement 16 aéroports dans le monde : Istanbul Atatürk, Ankara Esenboga, Izmir Adnan Menderes, Alanya-Gazipasa, Milas-Bodrum en Turquie, Tbilissi et Batumi en Géorgie, Monastir et Enfidha en Tunisie, Skopje et Ohrid en Macédoine, Médine en Arabie Saoudite et l'aéroport de Zagreb aux côtés d'ADP International. En 2017, le

consortium formé par TAV Airports et Al Rajhi Holding Group a conclu des accords pour développer et opérer dans les aéroports de Qassim, Hail et Yanbu International Airports en Arabie Saoudite. TAV Airports exploite aussi les commerces de l'aéroport de Riga en Lettonie. TAV Airports est également opérateur dans d'autres domaines aéroportuaires tels que le duty free, la restauration, l'assistance en escale, l'informatique, la sûreté, les salons en aérogare et les services de prévenance et d'accueil. Le Groupe est composé de :

- 10 filiales et participations principales dans les activités de gestion aéroportuaire : TAV Istanbul, TAV Esenboga, TAV Izmir, TAV Gazipasa, TAV Milas Bodrum et TAV Macedonia détenues à 100 %, TAV Georgia détenue à 80 %, TAV Medinah détenue à 33,3 %, TAV Tunisia à 67 % et MZLZ en Croatie détenue indirectement à 15 % ;
- 3 filiales principales dans les services : ATU, spécialisée dans le duty free, détenue à 50%, BTA, spécialisée dans la restauration, détenue à 100 %, Havas, société d'assistance en escale détenue à 100 % ;
- 3 sociétés de services spécialisés détenues à 100 % : TAV O&M qui gère notamment des salons en aéroports, TAV IT qui gère le système informatique des aéroports et TAV Security qui assure des prestations de sûreté.



Conformément à la norme IFRS 3 "regroupement d'entreprises", les titres antérieurement détenus ont été réévalués à la juste valeur à la date de prise de contrôle sur la base du cours de bourse au moment de l'opération, en contrepartie du résultat. Cette ré-estimation, effectuée selon la méthode du goodwill partiel (cf. note 3.1), a un impact de 63 millions d'euros sur le résultat de l'exercice 2017, comme détaillé dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)

Juste valeur des titres TAV Airports à 38% - Valorisation boursière au 7 juillet 2017	A	647
Valeur des titres mis en équivalence de TAV Airports au 7 juillet 2017	B	573
Réserve de conversion	C	(11)
Plus-value constatée dans le cadre de la cession des 38% des titres de TAV Airports*	(A-B-C)	63

* présentée en Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

Conformément à IFRS 3, les ajustements de juste valeur des actifs acquis et des passifs repris sont comptabilisés en contrepartie d'ajustements de goodwill sur la base d'informations obtenues pendant la période d'allocation, c'est-à-dire dans les douze mois suivant l'acquisition. Le Groupe ADP a procédé à l'identification et à l'évaluation des actifs et passifs identifiables du groupe TAV Airports afin d'allouer la juste valeur de la contrepartie payée (160 millions de dollars américains au titre des 8,12% équivalent à 140 millions d'euros et 647 millions d'euros au titre de la juste valeur des 38% de titres antérieurement détenus) entre ces différents éléments. Sur la base de ces travaux, le goodwill provisoire s'élève à 113 millions d'euros.

Les réévaluations du bilan d'ouverture portent principalement sur :

- des immobilisations incorporelles, notamment l'actif incorporel relatif à la concession d'Istanbul Atatürk, des droits d'exploitation d'aéroports et des relations contractuelles avec certains clients en utilisant une méthode basée sur les flux de trésorerie actualisés incluant, pour chaque actif, des hypothèses et estimations de durée, de taux d'actualisation, d'investissements, d'évolution du trafic, du chiffre d'affaires et des résultats ;
- des impôts différés liés à ces réévaluations.

Détermination provisoire des actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle de TAV Airports :

(en millions d'euros)

Actifs et passifs acquis - à 100%	Justes valeurs	
Immobilisations incorporelles		2 695
Immobilisations corporelles		210
Participations dans les entreprises mises en équivalence		173
Autres actifs		268
Impôts différés actifs		35
Total actifs non courants		3 381
Stocks et travaux en cours		10
Clients et autres créances d'exploitation		395
Disponibilités et équivalents de trésorerie		193
Total actifs courants		598
Provisions pour risques et charges		44
Emprunts et dettes financières		581
Autres passifs non courants		623
Impôts différés passifs		205
Total passifs non courants		1 453
Provisions courantes		7
Dettes financières courantes		635
Fournisseurs et autres passifs courants		370
Total passifs courants		1 012
Actifs nets acquis part du Groupe à 46,12%	A	674
Juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie transférée	B	787
<i>Dont réévaluation à la juste valeur des titres antérieurement détenus</i>		647
<i>Dont prix d'acquisition de 8,12% des titres</i>		140
Goodwill provisoire	B-A	113



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

A 100%, les actifs nets acquis part du Groupe s'élèvent à 1 462 millions d'euros, après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle pour 51 millions d'euros.

Si l'opération était intervenue au 1^{er} janvier 2017, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net de l'exercice 2017 de TAV Airports s'élèveraient respectivement à 1 136 millions d'euros, 211 millions d'euros et 68 millions d'euros.

La contribution sur douze mois correspond à la somme :

- de la contribution de TAV Airports aux comptes consolidés du Groupe depuis la date d'acquisition (du 7 juillet au 31 décembre 2017) ;
- et de la contribution estimée du 1^{er} janvier au 7 juillet 2017 (les montants ont été déterminés en considérant que les ajustements de juste valeur déterminée au 7 juillet 2017 auraient été identiques au 1^{er} janvier 2017).

A titre indicatif, la contribution de TAV Airports dans les comptes consolidés du Groupe depuis le 7 juillet 2017 est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	2017
Chiffre d'affaires	616
EBITDA	280
Dotations aux amortissements	(143)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	11
Résultat opérationnel courant	149
Résultat opérationnel	149
Résultat financier	(60)
Résultat avant impôt	88
Impôts sur les résultats	(19)
Résultat net	70
Résultat net part du Groupe	29

2.2 Cession de TAV Construction

Le Groupe ADP avait engagé fin décembre 2016 un plan de cession de la totalité de sa participation dans la société TAV Yatirim Holding (TAV Investment), soit 49% du capital de cette holding laquelle détient 100% de TAV Construction. A ce titre, les titres TAV Construction avaient été reclassés en "Actifs détenus en vue de la vente" au 31 décembre 2016. Conjointement à l'acquisition des 8,12% des titres de TAV Airports le 7 juillet 2017, le Groupe ADP a procédé à la cession de sa participation de 49 % dans la société TAV Investment, maison-mère de TAV Yatirim Holding A.Ş. ("TAV Construction"), à Sera Yapi Endustrisive Ticaret A.Ş. et Tepe İnşaat Sanayi A.Ş. pour un montant de 9 millions d'euros. La plus-value nette de frais de cession s'élève à 12 millions d'euros et est présentée sur la ligne "Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles".

2.3 Cession de 80 % de la filiale Hub Safe

Le 29 septembre 2017, le Groupe ADP a finalisé la cession au Groupe Samsic de 80 % de sa participation dans sa filiale Hub Safe, spécialisée en sûreté aéroportuaire, après avoir obtenu les autorisations réglementaires requises. Le Groupe ADP reste actionnaire à hauteur de 20 % dans la société Hub Safe.

Cette cession marque le souhait du Groupe ADP de confier le contrôle d'Hub Safe à un partenaire qui place les métiers de la sûreté aéroportuaire au cœur de sa stratégie et qui pourrait renforcer son expertise ainsi que ses moyens

techniques et financiers afin de conforter son développement et sa pérennité.

Comme le souhaite le Groupe ADP, le pacte d'actionnaires prévoit le maintien en vigueur des contrats actuels conclus entre Aéroports de Paris SA et Hub Safe jusqu'en 2023. A cette date, une option d'achat et de vente croisée sera exerçable permettant la vente des 20% de participation restants.

Cette cession a conduit à comptabiliser une plus-value nette de frais de cession avant impôts sur les sociétés de 27 millions d'euros. Le résultat de cette opération est présenté sur la ligne "Autres produits et charges opérationnelles".

Depuis le 29 septembre 2017, le Groupe ADP étant actionnaire de Hub Safe à hauteur de 20%, sa participation est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes du Groupe, celui-ci ayant conservé une influence notable.

2.4 Plus-value liée aux bâtiments Hub Cargo (Fedex)

Dans le cadre du "projet extension 2", FedEx a informé le Groupe ADP de son souhait de développer un Hub Européen. Ce projet s'est traduit par la conclusion de contrats prévoyant:

- ♦ un Bail à construction pour la réalisation par un investisseur d'un bâtiment de tri supplémentaire ;



- ◆ la prolongation des baux existants jusqu'au 5 septembre 2048 ;
- ◆ la prise à bail des nouvelles aires à matériel.
- ◆ la durée des contrats de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique des actifs loués ;
- ◆ la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Les conditions contractuelles prévoient, en cas de résiliation des baux par Fedex, une indemnisation d'Aéroports de Paris SA pour les loyers restant à courir jusqu'à la fin du contrat.

Conformément à la norme IAS 17 "contrats de location", les locations de bâtiments s'assimilent à un contrat de location-financement compte tenu du transfert à Fedex de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux constructions. En outre :

Ainsi, dans les comptes consolidés du Groupe, le contrat est présenté comme une vente à crédit et se traduit par un résultat de cession avant impôts de 63 millions d'euros sur la période. Ce résultat de cession est présenté sur la ligne "Autres produits opérationnels courants" et la créance correspondante en Actif financier.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

3.1 Principes comptables liés au périmètre

Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de la société Aéroports de Paris SA ainsi que ceux de ses filiales qu'elle contrôle de manière exclusive ou de fait.

Conformément à la norme IFRS 11, les partenariats sont comptabilisés différemment selon qu'il s'agisse d'opérations conjointes ou d'entreprises communes. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les opérations conjointes en intégrant ses quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges lui revenant. Les participations dans les co-entreprises et celles dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, la participation est comptabilisée :

- initialement au coût d'acquisition (y compris les frais de transaction) ;
- puis est augmentée ou diminuée de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments des capitaux propres de l'entité détenue. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence est comptabilisée au sein du compte de résultat sur une ligne spécifique soit au sein du résultat opérationnel soit après le résultat opérationnel selon la nature de la participation (cf. glossaire).

En cas d'indice de perte de valeur d'une participation mise en équivalence, un test de dépréciation est réalisé et une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur comptable.

Démarche d'analyse du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable

Afin de déterminer s'il exerce un contrôle comptable au sens de la norme IFRS 10 sur une entité, le Groupe examine tous les éléments contractuels, les faits et circonstances, en particulier:

- les droits substantifs lui permettant de diriger les activités clés de la cible, ce qui suppose de déterminer la nature des décisions prises dans les organes de gouvernance de l'entité (assemblée générale, conseil d'administration) et la représentation du Groupe dans ces organes ;
- les droits de veto des minoritaires et les règles en cas de désaccord ;
- l'exposition du Groupe aux rendements variables de la cible ;
- la capacité du Groupe à agir sur ces rendements.

A défaut de pouvoir démontrer le contrôle, le Groupe examine s'il partage le contrôle avec un ou plusieurs partenaires. Le contrôle conjoint est démontré si le Groupe et le(s) partenaire(s), considérés collectivement, ont le contrôle de l'entité au sens de la norme IFRS 10, et si les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime. Si le partenariat est qualifié de joint-venture et confère aux partenaires des droits sur l'actif net, l'entité est comptabilisée



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

selon la méthode de la mise en équivalence. Si en revanche, ce partenariat confère des droits sur les actifs de la cible et des obligations sur ses passifs, le Groupe comptabilise ses quote-parts d'actifs et de passif lui revenant.

Enfin, à défaut de pouvoir démontrer le contrôle ou le contrôle conjoint, le Groupe ADP détermine s'il exerce une influence notable sur la cible. L'influence notable étant le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques financières et opérationnelles, le Groupe examine notamment les éléments suivants : représentation du Groupe ADP au sein du conseil d'administration, participation au processus d'élaboration des politiques ou existence de transactions significatives entre le Groupe et l'entité détenue.

Conversion des états financiers des filiales, co-entreprises et entreprises associées étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros de la manière suivante :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et charges du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis à un cours approchant les cours de change aux dates de transactions ;
- les écarts de change en résultant sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont portés au bilan dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Aucune société du périmètre de consolidation n'est située dans une économie hyper inflationniste.

Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées comme suit :

- lors de leur comptabilisation initiale, les transactions en devises sont enregistrées au cours de change à la date de la transaction ;
- à chaque clôture, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture, les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique demeurent convertis au cours de change initial et les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée ;
- les écarts résultant du règlement ou de la conversion d'éléments monétaires sont portés en résultat dans les charges financières nettes.

Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que prévue par la norme IFRS 3. Cette méthode consiste à évaluer les actifs et passifs identifiables à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé :

- à l'actif, en écart d'acquisition si cette différence est positive ;
- au compte de résultat en Autres produits opérationnels si cette différence est négative.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du goodwill partiel). Ce choix est offert par la norme IFRS 3 transaction par transaction.

En cas d'option de vente (put) détenues par les minoritaires, les intérêts minoritaires sont reclassés en dettes. La dette liée au put est évaluée à la valeur actuelle du prix d'exercice. Les variations ultérieures d'estimation de cette dette sont comptabilisées :

- en capitaux propres part du Groupe pour le changement estimé du prix d'exercice du put ;
- en charges financières à hauteur de l'effet de désactualisation.

Toute variation de pourcentage d'intérêts ultérieurs ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres.



3.2 Évolution du périmètre de consolidation

3.2.1 Principales modifications en 2017

Les mouvements de périmètre de l'année sont les suivants :

- ◆ En mars 2017, création des sociétés SCI Heka Le Bourget et SAS Chenue Le Bourget chacune détenues à hauteur de 40% respectivement par ADP Immobilier Industriel et Aéroports de Paris SA. La SCI Heka Le Bourget est titulaire d'un bail à construction et investisseur dans le bâtiment à construire destiné à être exploité par la société Chenue Le Bourget. Celle-ci est titulaire d'un bail commercial avec la SCI et est destinée à exercer l'activité de fourniture de prestations de stockage d'œuvres d'art. Ces deux sociétés rattachées au secteur "Immobilier" sont consolidées par mise en équivalence ;
- ◆ En juillet 2017, cession de la société TAV Construction et acquisition complémentaire de 8,12% de TAV Airports portant le pourcentage de détention à 46,12% (cf. note 2) ;
- ◆ En septembre 2017, cession par Aéroports de Paris SA de 80% de sa filiale Hub Safe (cf. note 2) ;
- ◆ En décembre 2017, TAV Airports a fait une acquisition complémentaire de 33% de BTA portant le pourcentage de détention à 100%.

Plusieurs sociétés du Groupe ont changé de dénomination sociale en 2017 comme indiqués ci-dessous :

- Aéroports de Paris Management est renommée ADP International ;
- Aéroports de Paris Investissement est renommée ADP Immobilier Industriel ;
- Roissy Continental Square est renommée ADP Immobilier Tertiaire ;

- Ville Aéroportuaire Immobilier est renommée ADP Immobilier.
- ADPM1 est renommée ADP Invest.

3.2.2 Rappel des mouvements de périmètre 2016

L'exercice 2016 avait enregistré les mouvements de périmètre suivants :

- ◆ Cession de la société Cires Télécom détenue à hauteur de 49% par Hub One ;
- ◆ Création de la filiale Hub Safe Event (détenue à 100% par Hub Safe) ;
- ◆ Cession de participation dans l'opérateur aéroportuaire mexicain OMA ;
- ◆ Création de la société Roméo SCI détenue à 100% par Aéroports de Paris Investissement ;
- ◆ Acquisition par Roissy Continental Square de l'intégralité du capital de la société Hôtel RO3 SAS ;
- ◆ Acquisition par ADP Ingénierie de 20% des parts d'ADPI Middle East à son associé minoritaire portant le pourcentage de détention à 100% ;
- ◆ Prise de participation à hauteur de 24% par Hub One dans la société Alacrité ;
- ◆ Fusion par absorption de la société Tank Holding Öw par Aéroports de Paris SA ;
- ◆ Prise de participation à hauteur de 35% par ADP International dans la société Ravinala Airports ;
- ◆ Reclassement des titres TAV Construction en "Actifs détenus en vue de la vente".

NOTE 4 Éléments courants de l'activité opérationnelle

4.1 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le reporting interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal directeur opérationnel du Groupe (le Président-directeur général), aux fins de mesurer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs.

Les secteurs opérationnels du Groupe ADP se répartissent en cinq activités :

Activités aéronautiques - ce secteur regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par le Groupe en tant que gestionnaire d'aéroports. Les services aéroportuaires sont principalement rémunérés par les redevances "aéronautiques" (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances "accessoires" (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, fourniture d'électricité aux aéronefs...) et



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

les revenus liés aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire telles que l'inspection filtrage, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Commerces et services - ce secteur est dédié aux activités commerciales s'adressant au grand public. Il comprend les loyers des commerces en aéroport (boutiques, bars, restaurants, loueurs...), les activités des co-entreprises de distribution commerciale (Société de Distribution Aéroportuaire et RELAY@ADP), les revenus de publicité (Média Aéroports de Paris) et de restauration (EPIGO), les revenus liés aux parcs et accès, les locations immobilières en aéroport et les prestations industrielles (production et fourniture de chaleur, d'eau potable, accès aux réseaux de distribution d'eau glacée...). Ce secteur intègre également le contrat de construction de la gare de métro de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris.

Immobilier - ce secteur comprend les activités immobilières du Groupe à l'exclusion de celles réalisées dans les terminaux. Ces activités sont effectuées par Aéroports de Paris SA et des filiales dédiées, ou des sociétés mises en équivalence (cf. liste en note 18) et englobent la construction, la commercialisation et la gestion locative de locaux et bâtiments de bureaux, logistique ou gare de fret. La location de terrains viabilisés fait également partie de ce secteur.

International et développements aéroportuaires - ce secteur opérationnel rassemble les activités de conception et d'exploitation aéroportuaire des filiales et co-entreprises qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du Groupe. Il comprend TAV Airports en intégration globale depuis le 7 juillet 2017 (cf. note 2) dont les activités sont décrites en note 6.1.1, le sous-groupe ADP International, le sous-groupe ADP Ingénierie, et Schiphol Group.

Autres activités - ce secteur opérationnel comprend les activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA qui opèrent dans des domaines aussi variés que la sûreté (Hub Safe jusqu'à fin septembre 2017 – cf. note 2) et la téléphonie (Hub One). Depuis 2014, ce secteur opérationnel intègre également l'activité de CDG Express Etudes, co-entreprise qui a pour objet de réaliser ou de faire réaliser les études nécessaires en vue de la réalisation du projet CDG Express. En 2017, à travers la création de la société ADP Invest et la prise de participations dans de jeunes sociétés innovantes, ce secteur opérationnel intègre les activités dédiées à l'innovation du Groupe.

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par le principal directeur opérationnel du Groupe sont :

- le Chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA ;
- la Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles ;
- le Résultat opérationnel courant.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

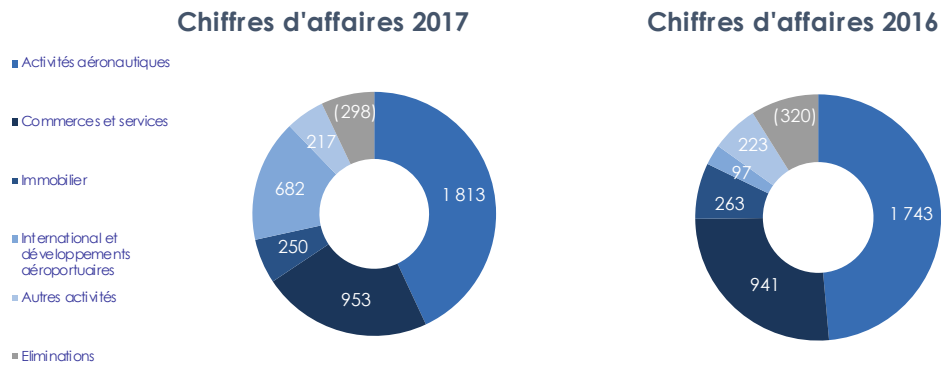
Les revenus et le résultat du Groupe ADP se décomposent de la manière suivante :

	Chiffre d'affaires				EBITDA	
	2017	dont produits inter-secteur	2016	dont produits inter-secteur	2017	2016
<i>(en millions d'euros)</i>						
Activités aéronautiques	1 813	1	1 743	(2)	551	488
Commerces et services	953	146	941	151	533	527
Immobilier	250	42	263	52	209	149
International et développements aéroportuaires	682	16	97	14	252	2
Autres activités	217	93	223	105	24	29
Eliminations et résultats internes	(298)	(298)	(320)	(320)	(2)	-
Total	3 617	-	2 947	-	1 567	1 195

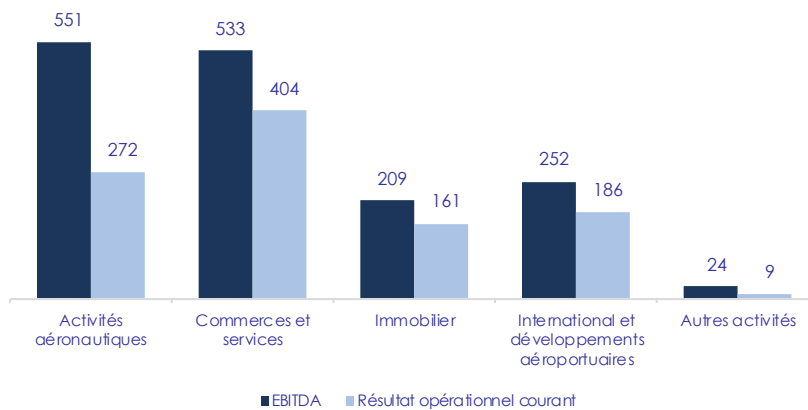
	Dotations aux amortissements		Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles		Résultat opérationnel courant	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<i>(en millions d'euros)</i>						
Activités aéronautiques	(279)	(303)	-	-	272	186
Commerces et services	(131)	(119)	3	1	404	409
Immobilier	(46)	(43)	(2)	(2)	161	104
International et développements aéroportuaires	(143)	-	77	(51)	186	(49)
Autres activités	(16)	(14)	-	-	9	14
Elimination et résultats internes	-	-	-	-	(2)	-
Total	(615)	(479)	78	(52)	1 030	664



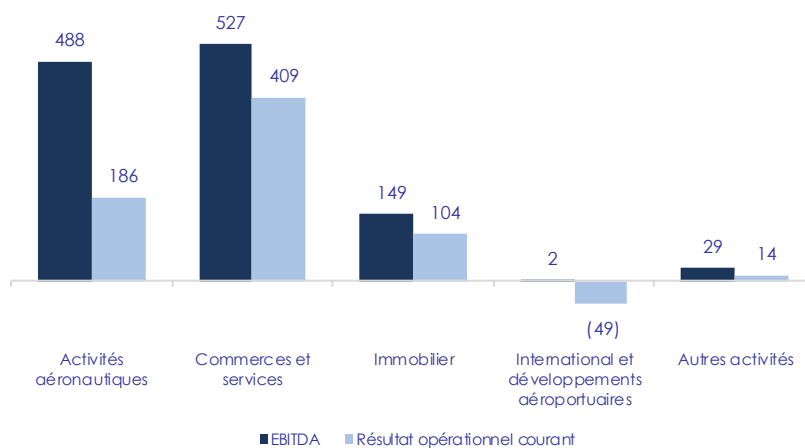
Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017



EBITDA et Résultat opérationnel courant 2017



EBITDA et Résultat opérationnel courant 2016



4.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe ADP en fonction de ses cinq secteurs opérationnels se décompose de la manière suivante:

1. Secteur Activités aéronautiques

- **Redevances aéronautiques et spécialisées** : ces redevances sont encadrées par le Contrat de Régulation Economique ("CRE 2016-2020") signé avec l'Etat (à l'exception de la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite). Ce contrat pluriannuel fixe le plafond d'évolution des redevances aéroportuaires pour la période 2016-2020. La réglementation prévoit en effet que l'exploitant d'aéroports reçoit une juste rémunération des capitaux investis dans le cadre de ses missions sur le périmètre régulé. Dans le cas où le plan d'investissements ne serait pas respecté (voir la note 6.2 « Immobilisations corporelles »), Aéroports de Paris SA serait impacté par un malus tarifaire. Le périmètre régulé comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité financées par la taxe d'aéroport, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales.

Les **redevances aéronautiques** comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, de la durée de stationnement et du poids de l'aéronef.

Les **redevances spécialisées** englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fournitures d'énergie électrique. Elles comprennent également la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage.

Elles sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle la prestation est réalisée conformément à la norme IAS 18, Produits des activités ordinaires.

- **Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** : Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC. Le Groupe procède à une affectation analytique de ses coûts afin de déterminer ceux encourus au titre de ses missions, certaines natures de coûts pouvant ne pas être exclusives à ces missions, notamment certaines charges locatives, certaines charges d'amortissements et de maintenance et les impôts et taxes.

2. Secteur Commerces et services

- **Chiffre d'affaires des activités commerciales** : ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aérogares), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aérogare. Ces derniers sont constatés de manière linéaire sur la durée du bail conformément à la norme IAS 17, Contrats de location ; cette rubrique comprend également le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare destinée à la Société du Grand Paris. Les études et travaux de construction de la Gare s'échelonnent sur la période 2015-2024, le Groupe ADP reconnaît le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts telle que prévue par la norme IAS 11, Contrats de construction. Dans la mesure où le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés.

- **Chiffre d'affaires des parcs et accès** : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

- **Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles**, telles que la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

Le chiffre d'affaires du segment Commerces et services intègre également le chiffre d'affaires de la filiale **Média Aéroports de Paris** qui propose aux annonceurs une exposition publicitaire dans les aéroports parisiens via des solutions digitales, connectées et interactives

3. Secteur Immobilier

- **Revenus locatifs** : ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aérogares) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail conformément à la norme IAS 17, Contrats de location. Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du secteur Immobilier comprend également les produits d'intérêts issus des contrats de location financement en tant que bailleur.

4. Secteur International et développements aéroportuaires

Le chiffre d'affaires de ce segment regroupe le chiffre d'affaires de **TAV Airports** (depuis le 7 juillet 2017 – cf. note 2) et des sous-groupes **ADP International** et **ADP Ingénierie**.

- Le chiffre d'affaires de **TAV Airports** se décompose de la manière suivante :

- **Chiffre d'affaires et coûts liés aux contrats de construction** : le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts. Les modifications de travaux, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où ils ont été approuvés avec le client. Lorsque le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés. Les coûts du contrat sont comptabilisés en charge dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.
- **Accords de concession de services** : les produits relatifs aux services de construction dans le cadre d'un accord de concession de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux réalisés. Les produits d'exploitation ou de service sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services sont fournis par le Groupe. Lorsque le Groupe fournit plus d'un service dans le cadre d'un accord de concession de services, la contrepartie reçue est attribuée par référence à la juste valeur relative des services fournis.
- **Revenus aéronautiques** : ces produits sont comptabilisés sur la base de rapports quotidiens établis par les compagnies aériennes faisant état des services facturés aux passagers, de l'utilisation des rampes d'accès par les aéronefs et des comptoirs d'enregistrement par les compagnies aériennes.
- **Revenus locatifs issus des terminaux** : ces produits sont reconnus sur la base des factures émises mensuellement conformément aux contrats de locations relatifs à l'occupation de surfaces dans les terminaux.
- **Revenus liés aux services de restauration** : ces produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.
- **Redevances commerciales** : TAV Airports sous-traite le droit d'exploiter certaines activités de duty free et de services de restauration à des tiers et perçoit alors un certain pourcentage des ventes du concessionnaire en contrepartie du droit d'exploiter ces concessions. Ces produits sont comptabilisés sur la base des rapports de vente émis par les concessionnaires tous les 2 à 3 jours.
- **Les autres revenus de TAV Airports** (Assistance en escale, services de bus, parking, services de taxi aux compagnies aériennes, ventes de systèmes informatiques et logiciels) sont reconnus lorsque les services sont rendus ou les biens livrés.

Le chiffre d'affaires de TAV Airports comprend également les produits d'intérêts liés à la désactualisation de la créance financière de TAV Esenboga reconnu en application de l'interprétation IFRIC12 (cf. note 6.1.1).

- **ADP Ingénierie** : les revenus de cette filiale sont réalisés au titre de ses missions de conception aéroportuaire, de prestations de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Ces prestations sont principalement effectuées à l'international sur des périodes couvrant plusieurs mois et ou années. Les revenus de ces prestations long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement par les coûts.



- Le chiffre d'affaires d'**ADP International** est principalement constitué de revenus liés à son activité de gestion d'aéroports à l'international et aux jetons de présence liés aux participations dans des sociétés aéroportuaires.

5. Secteur Autres activités

Le chiffre d'affaires de ce segment est composé du chiffre d'affaires des sous-groupes Hub Safe (jusqu'à fin septembre 2017 – cf. note 2) et Hub One décrits ci-dessous :

- **Hub One** propose des services d'opérateur télécom, ainsi que des solutions de traçabilité et mobilité des marchandises à travers sa filiale Hub One Mobility.
- **Hub Safe** exerce des prestations de services dans la sûreté aéroportuaire. Son client principal hors groupe est l'aéroport de Nantes Atlantique, à travers sa filiale Hub Safe Nantes.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité après éliminations inter-secteurs s'établit comme suit :

	2017				
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités
<i>(en millions d'euros)</i>					
Redevances aéronautiques	1 055	-	-	203	-
Redevances spécialisées	230	7	-	4	-
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	487	-	-	-	-
Activités commerciales	-	459	2	225	-
Parcs et accès	-	171	-	15	-
Prestations industrielles	-	40	-	3	-
Revenus locatifs	14	107	197	22	-
Autres revenus	26	23	-	190	124
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	-	9	4	-
Total	1 812	807	208	666	124

	2016				
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités
<i>(en millions d'euros)</i>					
Redevances aéronautiques	1 003	-	-	-	-
Redevances spécialisées	220	6	-	-	-
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	480	-	-	-	-
Activités commerciales	-	449	2	-	-
Parcs et accès	-	174	-	-	-
Prestations industrielles	-	40	-	-	-
Revenus locatifs	14	106	205	-	-
Autres revenus	28	15	1	83	118
Produits financiers liés aux activités ordinaires	-	-	3	-	-
Total	1 745	790	211	83	118



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ADP ressort en hausse de 22,7% à 3 617 millions d'euros, principalement en raison de :

- ◆ l'intégration globale de TAV Airports à partir du 7 juillet 2017, qui contribue au chiffre d'affaires à hauteur de 616 millions d'euros. Hors intégration globale de TAV Airports, le chiffre d'affaires du Groupe ADP aurait été en croissance de 1,8 %, à 3 001 millions d'euros ;
- ◆ la croissance du produit des redevances aéronautiques (+ 5,2 %, à 1 055 millions d'euros), portée par la dynamique du trafic passagers (+ 4,5 % sur les plates-formes parisiennes*) et la hausse des tarifs au 1er avril 2017 (+ 0,97 %) ;
- ◆ la forte progression du produit des redevances spécialisées (+ 4,6 %, à 230 millions d'euros), notamment du produit des redevances dégivrage, en hausse de 29,1 % à 24 millions d'euros ainsi que des redevances PHMR , en hausse de 9,5 %, à 60 millions d'euros.

Ces éléments favorables sont partiellement compensés par :

- ◆ le retrait du chiffre d'affaires du segment international, hors intégration globale de TAV Airports (- 32,0 %, à 66 millions d'euros) lié à un ralentissement de l'activité et une baisse des commandes au Moyen Orient pour ADP Ingénierie ainsi qu'une réévaluation du carnet de commandes d'ADP International ;
- ◆ et le changement de méthode de consolidation d'Hub Safe dont la participation est désormais évaluée selon la méthode de mise en équivalence depuis sa cession partielle fin septembre 2017 (cf. note 2).

La ventilation du chiffre d'affaires par client s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Chiffre d'affaires	3 617	2 947
Air France	756	736
Easy Jet	68	63
Turkish Airlines	153	14
Autres compagnies aériennes	831	625
Total compagnies aériennes	1 808	1 438
Direction Générale de l'Aviation Civile	504	497
Société de Distribution Aéroportuaire	273	273
ATU	144	-
Autres clients	888	739
Total autres clients	1 809	1 509

*Trafic du Groupe ADP : + 7,4% à 228 millions de passagers
Trafic de Paris Aéroport : + 4,5 % à 101,5 millions de passagers



4.3 Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants comprennent des indemnités, des subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement qui sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées.

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat	2	2
Plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés	64	1
Autres produits	26	26
Total	92	29

Les autres produits sont principalement constitués :

- de la plus-value liée aux bâtiments Hub Cargo (Fedex) pour 63 millions d'euros (cf. note 2) ;
- des indemnités comptabilisées pour 15 millions d'euros à la fois dans le cadre de la convention d'indemnisation conclue avec la Société du Grand Paris relative au projet de construction d'une gare de métro à Paris-Orly et au titre du projet CDG Express.

4.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Créances clients	637	564
Créances financières rattachées aux aéroports en concessions < 1 an*	20	-
Clients douteux	54	41
Cumul des dépréciations	(70)	(57)
Montant net	641	548

* cf. note 6.1.1

Les créances présentant une antériorité anormale sont analysées individuellement et peuvent en fonction du risque identifié et de la situation financière du client, justifier la comptabilisation d'une dépréciation. Sur la base de l'historique des taux de défaillance, le Groupe estime qu'aucune dépréciation ni perte de valeur complémentaire n'est à comptabiliser au titre des créances commerciales non échues ou échues et non dépréciées.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Les dépréciations ont évolué ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Cumul des dépréciations à l'ouverture	(57)	(76)
Augmentations	(15)	(7)
Diminutions	11	26
Ecart de conversion	7	-
Variation de périmètre	(15)	-
Autres variations	(1)	-
Cumul des dépréciations à la clôture	(70)	(57)

4.5 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes sont présentées par nature et regroupent les achats consommés, les services et charges externes, les impôts et taxes et les autres charges d'exploitation. S'agissant des impôts et taxes le Groupe considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue une taxe et ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat.

4.5.1 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

(en millions d'euros)	2017	2016
Achats de marchandises	(54)	(31)
Electricité	(29)	(25)
Ingénierie sous-traitée et autres achats d'études	(19)	(16)
Gaz et autres combustibles	(12)	(8)
Fournitures d'exploitation	(12)	(12)
Produits hivernaux	(8)	(4)
Achats de matériels, équipements et travaux	(8)	(2)
Autres achats	(23)	(15)
Total	(165)	(113)

4.5.2 Autres charges opérationnelles courantes

État récapitulatif

(en millions d'euros)	2017	2016
Services et charges externes	(865)	(707)
Impôts et taxes	(260)	(262)
Autres charges d'exploitation	(39)	(27)
Total	(1 164)	(996)



Détail des services et charges externes

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Sous-traitance	(445)	(408)
Sûreté	(177)	(154)
Nettoyage	(81)	(73)
PHMR (personne handicapée à mobilité réduite)	(55)	(54)
Transports	(34)	(29)
Recyclage chariots	(13)	(13)
Gardiennage	(14)	(11)
Autres	(71)	(74)
Entretien, réparations & maintenance	(148)	(135)
Loyers et redevances de concessions (1)	(85)	-
Etudes, recherches & rémunérations d'intermédiaires	(50)	(49)
Assurances	(18)	(15)
Missions, déplacements & réceptions	(16)	(12)
Publicité, publications, relations publiques	(29)	(31)
Locations et charges locatives	(28)	(13)
Services extérieurs divers	(13)	(9)
Personnel extérieur	(7)	(12)
Autres charges et services externes	(26)	(23)
Total	(865)	(707)

(1) Les loyers et redevances de concessions sont encourus par TAV Airports au titre de l'exploitation des aéroports Atatürk à Istanbul, Monastir et Enfidha en Tunisie et Skopje et Ohrid en Macédoine (cf. note 6.1.1).

Détail des impôts et taxes

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Contribution économique territoriale	(53)	(66)
Taxe foncière	(95)	(92)
Autres impôts & taxes	(50)	(52)
Taxes non récupérables sur prestations de sûreté	(62)	(52)
Total	(260)	(262)

Sur la période, le compte de taxe "Contribution économique territoriale" a été impacté d'un produit de 6,5 millions d'euros suite à un arrêt favorable du tribunal administratif relatif à un contentieux Taxe professionnelle portant sur les exercices 2008 et 2009.

Détail des autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

4.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Fournisseurs d'exploitation	199	206
Fournisseurs d'immobilisations	223	266
Total	422	472

4.7 Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Loyers de concessions payés d'avance < 1 an	72	-
Avances et acomptes versés sur commandes	4	17
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	79	72
Créances au personnel et charges sociales	4	2
Charges constatées d'avance	33	13
Autres créances	51	12
Total	243	116

Les loyers de concessions payés d'avance concernent uniquement l'aéroport Atatürk exploité par TAV Istanbul. Le loyer total associé au contrat de location de TAV Istanbul s'élève à 2 543 millions de dollars hors taxes sur la durée de la concession. TAV Istanbul a payé d'avance 23% du montant total, comme l'exige le contrat de location. Un paiement représentant 5,5% du montant total du loyer est

effectué dans les cinq premiers jours ouvrables de chaque année de location suivant la première année de location. Par ailleurs, TAV Istanbul a également payé d'avance des dépenses de développement pour l'installation d'EDS (système de détection d'explosifs) dans les terminaux. (cf. note 6.1).

4.8 Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Avances et acomptes reçus sur commandes	13	4
Dettes sociales	249	241
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	47	47
Avoirs à établir	22	19
Autres dettes	114	36
Produits constatés d'avance	130	109
Loyers de concessions exigibles < 1 an	117	-
Dettes liées à l'option de vente des minoritaires	32	-
Total	724	456



Les produits constatés d'avance concernent principalement Aéroports de Paris SA et comprennent :

- ◆ des loyers part fixe, soit 81 millions d'euros au 31 décembre 2017 (78 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;
- ◆ des revenus des parcs de stationnement : abonnement et réservation, soit 13 millions d'euros au 31 décembre 2017 (12 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;
- ◆ la location à Air France du terminal T2G, soit 3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (3 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les dettes sur loyers de concessions exigibles concernent TAV Airports au titre des concessions de TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum et TAV Ege :

La dette liée à l'option de vente des minoritaires concerne TAV Airports au titre des intérêts minoritaires de TAV Tunisia (cf. note 9.4.1).

- ◆ TAV Tunisia : le loyer de concession est calculé sur la base des revenus annuels des aéroports d'Enfidha et Monastir auquel est appliqué un taux variant entre 11 et 26 % ;
- ◆ TAV Macedonia : le loyer de concession correspond à 15% des revenus annuels jusqu'à ce que le nombre de passagers utilisant les deux aéroports (Skopje et Ohrid) atteigne 1 million, au-delà d'un million de passagers le pourcentage de loyer varie entre 2% et 4% selon le nombre de passagers.
- ◆ Concernant les dettes sur loyers de concessions de TAV Milas Bodrum et TAV Ege (cf. note 8.2).

4.9 Entreprises mises en équivalence opérationnelles

Conformément au principe exposé au paragraphe 3.1 et dans le glossaire, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles est classée sur une ligne identifiée du compte de résultat, intégrée au résultat opérationnel.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont présentées par secteur opérationnel ci-dessous :

International et développements aéroportuaires :

TAV Airports : Avant la prise de contrôle au 7 juillet 2017, cette participation était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Suite à la prise de contrôle de la société depuis cette date (cf. note 2), elle est désormais consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés mises en équivalence de TAV Airports sont principalement des co-entreprises : TGS une société d'assistance en escale détenue à 50%, ATU une société spécialisée dans le duty free détenue à 50%, Tibah Development et Tibah Operation détenues respectivement à hauteur de 33% et 51% opérant l'aéroport de Médine en Arabie Saoudite et BTA Denizyollari détenue à hauteur de 33.33%.

NV Luchthaven Schiphol (« Schiphol Group »), société qui opère l'aéroport d'Amsterdam, et Aéroports de Paris SA ont conclu fin 2008 un accord-cadre de coopération industrielle à long terme de prise de participations croisées à hauteur de 8 % du capital et des droits de vote. Cet accord de coopération industrielle dont la durée initiale est de 12 ans constitue une initiative stratégique qui bénéficie réciproquement aux deux sociétés dans plusieurs domaines clés de leurs activités.

Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel : co-entreprise détenue à hauteur de 45% par ADP International, 40% par Vinci Airports et 15% par Astaldi, opérant la concession de l'Aéroport international de Santiago pour une durée de 20 ans et ayant pour objet d'assurer le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m².

Le Groupe a revu son analyse du contrôle et considère qu'il exerce une influence notable sur les sociétés suivantes compte tenu de sa participation au conseil d'administration dans ces entités depuis leur création :

- Airport International Group ("AIG"), société détenue à hauteur de 9.5%,
- Société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Conakry ("Sogeac"), détenue à 28.98%, et
- Airport Terminal Operations LTD ("ATOL"), détenue à 10%.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Les participations dans ces sociétés étaient présentées en titres non consolidés jusqu'au 31 décembre 2016 compte tenu de leur non matérialité. Ce reclassement a conduit à comptabiliser un produit de 7 million d'euros en 2017.

Commerces et services :

Le Groupe ADP exerce un contrôle conjoint sur les sociétés ci-dessous :

Société de Distribution Aéroportuaire : société détenue à hauteur de 50% du capital et des droits de vote, intervenant dans les domaines de la vente d'alcool, de tabac, de parfums-cosmétiques, de gastronomie, de mode et accessoires et de photo-vidéo-son. La société exerce une activité de gestion directe et de location d'espaces commerciaux.

Relay@ADP : co-entreprise détenue à 50% dédiée aux activités de presse, de librairie, de commodités et de souvenirs.

EPIGO : société détenue à 50% destinée à aménager, exploiter et développer des points de vente de restauration rapide dans les terminaux.

Les transactions entre Aéroports de Paris SA et ces sociétés concernent essentiellement :

- les redevances perçues au titre du droit d'exploitation concédé par Aéroports de Paris SA ;
- Et, la rémunération de l'occupation physique des surfaces de vente.

Immobilier

Les sociétés mises en équivalence du segment Immobilier sont principalement :

Cœur d'Orly Commerces et Cœur d'Orly Bureaux : Aéroports de Paris SA est co-investisseur à 50% du projet de bureaux et commerces Cœur d'Orly aux côtés du groupement Altarea/Foncière des Régions.

Transport Beheer et Transport CV : sociétés détenues à hauteur de 40% en participation avec Schiphol ayant pour objet la détention d'un immeuble de bureaux.

SCI Heka Le Bourget : société détenue à hauteur de 40% et titulaire d'un bail à construction et investisseur dans le bâtiment à construire destiné à être exploitée par la société Chenue le Bourget.

4.9.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par secteur :

(en millions d'euros)	2017	2016
International et développements aéroportuaires (i)	77	(51)
Commerces et services	3	1
Immobilier	(2)	(2)
Autres activités	-	-
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	78	(52)

(i) Ce montant intègre la plus-value constatée dans le cadre de la cession des 38% des titres de TAV Airports (cf. note 2) et la quote-part de résultat mise en équivalence de TAV Airports au titre du premier semestre 2017.



4.9.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

Un test de dépréciation des participations mises en équivalence est effectué lorsque le Groupe identifie un ou plusieurs indices de perte de valeur susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés résultant de ces participations, et au minimum une fois par an. Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de la participation devient inférieure à sa valeur comptable.

En 2017, le Groupe a comptabilisé une provision pour dépréciation sur participation à l'international de 46 millions d'euros (en 2016, une provision pour dépréciation sur une autre participation à l'international avait été comptabilisée pour 45 millions d'euros).

4.9.3 Composition des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
International et développements aéroportuaires	654	1 071
Commerces et services	10	10
Immobilier	10	9
Autres activités	1	-
Total entreprises mises en équivalence opérationnelles	675	1 090
Total entreprises mises en équivalence non opérationnelles	11	11
Total entreprises mises en équivalence	686	1 101

Les écarts d'acquisition définitivement comptabilisés et inclus dans les quotes-parts ci-dessus mises en équivalence s'élèvent à :

- ◆ 120 millions d'euros au titre de Schiphol ;
- ◆ 3 millions d'euros au titre de Hub Safe.

4.9.4 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants nets au 01/01/2017	Quote-part du Groupe dans les résultats	Variation de périmètre	Souscription de capital	Variation des réserves de conversion	Variation des autres réserves et reclassements	Dividendes distribués*	Montants nets au 31/12/2017
International et développements aéroportuaires	1 071	77	(489)	4	(6)	33	(36)	654
Commerces et services	10	3	-	-	-	-	(3)	10
Immobilier	9	(2)	-	-	-	(12)	15	10
Autres activités	-	-	1	-	-	-	-	1
Total entreprises mises en équivalence opérationnelles	1 090	78	(488)	4	(6)	21	(24)	675
Total entreprises mises en équivalence non opérationnelles	11	-	8	-	-	(6)	(2)	11
Total entreprises mises en équivalence	1 101	78	(480)	4	(6)	15	(26)	686

* Y compris remontée des résultats des sociétés immobilières fiscalement transparentes



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Les agrégats financiers du groupe Schiphol ont été établis conformément aux IFRS.

<i>(en millions d'euros)</i>	Schiphol Group	
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Immobilisations corporelles, incorporelles et de placement	4 888	4 606
Participations dans les entreprises mises en équivalence	922	895
Autres actifs financiers non courants	123	152
Actifs d'impôt différé	143	165
Actifs non courants	6 076	5 818
Clients et comptes rattachés	403	224
Autres créances et charges constatées d'avance	16	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	170	239
Actifs courants	589	469
Actifs détenus en vue de la vente		139
Total des actifs	6 665	6 426

<i>(en millions d'euros)</i>	Schiphol Group	
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Capitaux propres - part du Groupe	3 948	3 823
Participations ne donnant pas le contrôle	42	36
Total des capitaux propres	3 990	3 860
Emprunts et dettes financières à long terme	2 078	2 011
Autres passifs non courants	228	219
Passifs non courants	2 306	2 230
Autres passifs courants	334	324
Emprunts et dettes financières à court terme	35	5
Passifs courants	369	329
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente	-	7
Total des capitaux propres et passifs	6 665	6 426

<i>(en millions d'euros)</i>	Schiphol Group	
	2017	2016
Produit des activités ordinaires	1 456	1 435
Résultat opérationnel	376	420
Résultat financier	(86)	(91)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	69	67
Résultat avant impôt	360	397
Impôts sur les résultats	(64)	(86)
Résultat net	296	311
Résultat net part du Groupe	290	306
Résultat net part des intérêts minoritaires	6	5
Résultat global total pour la période	279	332



NOTE 5 Effectifs et avantages au personnel

Le Groupe offre des avantages tels que les indemnités de fin de carrière à ses salariés en activité, et une participation financière à une couverture santé pour certains de ses retraités. Ces principaux régimes sont présentés ci-dessous. Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces engagements dépendent de leur qualification telle que définie par la norme IAS 19 applicable depuis le 1^{er} janvier 2013 « Les avantages au personnel ».

Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du Groupe se limite uniquement au versement de cotisations. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies comportent un engagement pour le Groupe sur un montant ou un niveau de prestations définies. Cet engagement est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle.

La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des unités de crédit projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuaire indépendant. Elles intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection de salaires. Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est fondé sur les obligations émises par les entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celles des engagements du Groupe. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes qui répondent à la définition d'actifs du régime, la provision est diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

Les éléments d'évolution de la provision comprennent notamment :

- coûts des services rendus : ils sont présentés en résultat opérationnel avec les autres charges de personnel ;
- intérêts nets sur le passif net (net des actifs de régime), qui incluent la charge de désactualisation et le produit implicite du rendement des actifs ;
- réévaluations du passif net (de l'actif net) qui intègrent les écarts actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs de régime et le rendement estimé (inclus dans les intérêts nets) : elles sont constatées immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global, sans reclassement possible ultérieur en résultat.

En cas de modification, de réduction ou de liquidation de régime, l'effet est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que les médailles d'honneur de l'aéronautique et les primes versées concomitamment. Il s'agit des avantages dont le délai de règlement attendu est supérieur à douze mois suivant la clôture de l'exercice au cours duquel les bénéficiaires ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation et de comptabilisation de l'engagement est identique à celle utilisée pour les régimes à prestations définies à l'exception des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat, et non en autres éléments du résultat global (capitaux propres).

Les indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités versées dans le cadre de plan de départ volontaire et fournies dans le cadre de la cessation d'emploi d'un membre du personnel sont comptabilisées en charges à la première des deux dates suivantes :

- date à laquelle le Groupe ne peut plus retirer son offre ; ou
- date à laquelle le Groupe comptabilise les coûts de restructuration liés, le cas échéant, prévoyant le versement de telles indemnités.

S'agissant d'éléments non récurrents, la charge est présentée au compte de résultat en autres produits et charges opérationnels. Les hypothèses actuarielles retenues sont précisées au paragraphe 5.2.3



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

5.1 Charges de personnel et effectifs

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

(en millions d'euros)	2017	2016
Salaires et traitements	(581)	(486)
Charges sociales	(261)	(234)
Coût salarial immobilisé	69	66
Participation et intéressement	(36)	(37)
Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises	(5)	(7)
Total	(814)	(698)

Le coût salarial immobilisé dont le montant atteint 69 millions d'euros représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) s'élève à 7 millions d'euros comme en 2016. Il est présenté en diminution des charges de personnel sur la ligne Salaires et traitements.

L'effectif moyen salarié se ventile comme suit :

	2017	2016
Effectif moyen salarié	17 422	8 947
Aéroports de Paris SA	6 435	6 478
TAV Airports*	8 418	-
Groupe Hub Safe**	1 603	1 498
Groupe Hub One	456	448
Groupe ADP Ingénierie	392	412
Média Aéroports de Paris	59	60
Groupe ADP International	59	51

* Effectif moyen depuis la prise de contrôle de TAV Airports (cf. note 2). Si l'opération avait eu lieu le 1er janvier, l'effectif moyen annuel aurait été de 16 836.

** Effectif moyen sur 9 mois suite à la cession du sous-groupe Hub Safe fin septembre (cf. note 2).

5.2 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et à long terme

5.2.1 Description des différents avantages

A. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (« IFC »)

Le Groupe octroie une indemnité de départ aux salariés du Groupe admis à faire valoir leur droit à la retraite. L'indemnité versée est un capital en nombre de mois de salaire dépendant de l'ancienneté effectuée au sein du Groupe à la date de retraite. Des charges patronales sont dues sur ce capital.

Les principaux risques non financiers (taux d'actualisation/taux d'augmentation des salaires) ou non démographiques (taux de turnover) associés à ce régime sont les risques d'augmentation du taux de charges patronales applicable au Groupe, de renégociation à la hausse des barèmes de droits tels que définis par les statuts, et de changements du montant des indemnités minimum légales.

Dans le cas de TAV Airports dont les indemnités de fin de carrière représentent 4% des engagements du Groupe, le calcul des indemnités forfaitaires pour les salariés rattachés à des entités opérant en Turquie est effectué conformément à la législation du travail en vigueur en Turquie. Ces indemnités s'adressent aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté, dont l'emploi a pris fin sans motif, faisant valoir leur droit à la retraite, en cas d'appel au service militaire ou décès. Ces paiements sont calculés sur la base d'une rémunération maximale de 30 jours (soit 4 732 livres turques au 31 décembre 2017 (équivalent à 1 048 euros) vs 4 297 livres turques au 31 décembre 2016 (équivalent à 1 158 euros)) par année d'emploi au taux de rémunération applicable à la date de retraite ou de cessation d'emploi.



B. COUVERTURE SANTE

Aéroports de Paris SA participe au financement de la cotisation de deux contrats de mutuelle couvrant deux populations fermées d'anciens salariés retraités.

Les principaux risques identifiés sont les risques :

- ◆ d'augmentation des charges patronales applicables sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA ;
- ◆ d'augmentation croissante des coûts médicaux supportés par les mutuelles, celle-ci ayant une incidence sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA.

C. REGIME DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

La société Aéroports de Paris SA octroie des rentes de retraite supplémentaires et dispose de contrats d'assurance pour la prise en charge notamment de la gestion des paiements des rentes. Ainsi, Aéroports de Paris SA remplit ses obligations au regard de l'Ordonnance n° 2015-839 du 9 juillet 2015 portant sur la sécurisation des rentes de régimes tels définis par l'article L137-11 du Code de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, la société Aéroports de Paris SA a opté pour la taxe Fillon sur les primes versées sur le fonds collectif de l'assureur (24%) pour le régime à prestations définies, et la taxe sur les rentes versées par l'assureur (32 % pour les liquidations survenues à compter du 1^{er} janvier 2013) pour les autres régimes. Le risque principal sur ces régimes L137-11 existants chez Aéroports de Paris SA serait la mise en œuvre de la transposition de la Directive Européenne 2014/50/UE du 16 avril 2014 sur l'acquisition et la préservation des droits à retraite supplémentaire pour les travailleurs au sein des états membres de l'Union Européenne; cette transposition – attendue en mai 2018 au plus tard – conduirait à une hausse significative de l'engagement d'Aéroports de Paris SA.

Les régimes de rentes de retraite supplémentaires sont au nombre de deux :

- ◆ Un régime de retraite à prestations définies - Ce régime de rentes de retraite viagère est de type additionnel, et concerne l'ensemble des salariés.
- ◆ Un régime de retraite supplémentaire - Ce régime de rentes de retraite est :
 - de type « additionnel » pour les bénéficiaires du régime PARDA Hors Escalade Pompiers. La rente « additionnelle » correspond à la compensation à hauteur de 50% des points ARRCO et AGIRC non acquis sur la période entre la sortie du PARDA et l'âge des 65 ans.
 - de type « différentiel » pour l'ensemble des bénéficiaires des régimes PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée). Cette rente, temporaire, est versée simultanément à la rente PARDA pour les pompiers, et entre la sortie du PARDA et l'âge de 65 ans pour les autres préretraités. Cette rente « différentielle » est calculée comme la différence entre la rente PARDA nette perçue par le bénéficiaire à la sortie du PARDA et ses rentes légales (SS, ARRCO et AGIRC) nettes.

D. AUTRES REGIMES

La société Aéroports de Paris SA octroie d'autres avantages à ses salariés générant un engagement social :

- ◆ un régime de préretraite PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée). Ce régime consiste à verser un revenu de remplacement sur une période temporaire précédant le départ à la retraite des pompiers, auquel s'ajoutent des charges sociales patronales et la taxe Fillon de 50 % ;
- ◆ un régime de médailles d'honneur du travail pour ses salariés dépendant de l'ancienneté carrière.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

5.2.2 Détail des engagements au titre des différents avantages

Variation, décomposition et réconciliation des engagements, des actifs et des passifs comptabilisés dans le bilan et impacts sur le compte de résultat :

	Avantages postérieurs à l'emploi				Autres avantages à long terme	Total au 31/12/2017	Total au 31/12/2016
	IFC	Couverture santé	Retraites supplémentaires	PARDA	Médailles d'honneur et du travail		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Valeur actualisée de l'engagement à l'ouverture	322	67	70	10	1	470	444
Variation du périmètre de consolidation	18	-	-	-	-	18	-
Autres variations	(2)	-	-	-	-	(2)	-
Droits acquis au cours de la période	20	-	3	2	-	25	21
Actualisation de l'engagement	6	1	1	-	-	8	9
Ecart actuariels de la période*	(2)	(16)	4	(2)	1	(15)	12
Prestations servies	(14)	(3)	(4)	-	(0)	(21)	(16)
Réduction de régimes	(15)	-	-	-	-	(15)	-
Valeur actualisée de l'engagement à la clôture	333	49	74	10	2	468	470
Valeur de marché des actifs du régime à l'ouverture	-	-	(1)	-	-	(1)	(2)
Cotisations versées	-	-	(3)	-	-	(3)	(3)
Prestations servies	-	-	4	-	-	4	4
Valeur de marché des actifs du régime à la clôture	-	-	-	-	-	-	(1)
Engagement à la clôture non financé	333	49	74	10	2	468	469
Passifs comptabilisés au bilan à la clôture	333	49	74	10	2	468	469
Coût financier de l'actualisation de l'engagement	6	1	1	-	-	8	9
Coût des services rendus au cours de la période	20	-	3	2	-	25	21
Réduction de régimes	(15)	-	-	-	-	(15)	-
Charge de la période	11	1	4	2	-	18	30
Passifs comptabilisés au bilan à l'ouverture	322	67	69	10	1	469	442
Charge de la période	11	1	4	2	-	18	30
Impacts en autres éléments du résultat global	(2)	(16)	4	(2)	1	(15)	12
Variation du périmètre de consolidation	18	-	-	-	-	18	-
Autres variations	(2)	-	-	-	-	(2)	-
Prestations et cotisations directement versés	(14)	(3)	(3)	-	-	(20)	(15)
Passifs comptabilisés au bilan à la clôture	333	49	74	10	2	468	469

*Le total de gains actuariels générés sur l'engagement pour 19 millions d'euros est dû aux gains engendrés par le changement des hypothèses financières (-13 millions d'euros) essentiellement dus à la baisse de la dérive médicale et les gains d'expérience (-15 millions d'euros), compensés pour partie par les pertes dues aux changements d'hypothèses démographiques (+7 millions d'euros). La cession d'Hub Safe à fin septembre 2017 a engendré une sortie de périmètre pour 5 millions d'euros.



Les flux expliquant la variation de la provision sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Dette actuarielle nette
Au 01/01/2016	444	(2)	442
Droits acquis au cours de l'exercice	21	-	21
Effet de l'actualisation	9	-	9
Ecart actuariels de la période	12	-	12
Flux de trésorerie :			
Paiements aux bénéficiaires	(16)	-	(16)
Cotisations versées	-	(3)	(3)
Paiements reçus de tiers	-	4	4
Au 31/12/2016	470	(1)	469
Variation de périmètre	18	-	18
Autres variations	(2)	-	(2)
Droits acquis au cours de l'exercice	25	-	25
Effet de l'actualisation	8	-	8
Ecart actuariels de la période	(15)	-	(15)
Réductions / Transferts de régimes	(15)	-	(15)
Flux de trésorerie :			
Paiements aux bénéficiaires	(21)	-	(21)
Cotisations versées	-	(3)	(3)
Paiements reçus de tiers	-	4	4
Au 31/12/2017	468	-	468

5.2.3 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Au 31/12/2017	France	Turquie
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	1,50%	4,19%
Taux d'inflation	1,75%	6%
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	1,75% - 3,55%	6%
Hausse future des dépenses de santé	2,50%	8,19%
Age moyen de départ en retraite	62 - 65 ans	51 - 52 ans

Pour les taux utilisés en France :

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la durée des engagements mesurés (durée moyenne de 12,0 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- ◆ les tables de mortalité hommes/femmes INSEE prospective 2007-2060 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et
- ◆ les tables générationnelles hommes/femmes TGH05 / TGF05 sur la phase de rentes.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Le tableau ci-après présente la sensibilité de l'engagement aux principales hypothèses actuarielles:

(en millions d'euros)	Hypothèse basse	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/17	Hypothèse haute	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/17
Dérive des coûts médicaux	-1,00%	(5)	1,00%	5
Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime	-0,50%	32	0,50%	(29)
Taux de mortalité	- 1 an	4	+ 1 an	(4)
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	-0,50%	(19)	-0,50%	20

Sur la base de l'engagement social des IFC (régime concerné) au 31 décembre 2017, une baisse de 100bp du taux de charges patronales aurait un impact capitaux propres de 2,3 millions d'euros.

5.3 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

(en millions d'euros)	2017	2016
Provisions au 1er janvier	469	442
Augmentations	56	42
Dotations d'exploitation	25	21
Dotations financières	8	9
Reconnaissance de gains actuariels nets	-	12
Augmentation liée aux variations de périmètre	23	-
Diminutions	(57)	(15)
Provisions utilisées	(20)	(15)
Reconnaissance de gains actuariels nets	(15)	-
Réduction de régimes	(15)	-
Diminution liée aux variations de périmètre	(5)	-
Autres variations	(2)	-
Provisions au 31 décembre	468	469
Part non courante	458	452
Part courante	10	17

5.3.1 Meilleure estimation des cotisations à verser

Le montant des cotisations que le Groupe estime devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies en 2017 ne présente pas de caractère significatif.

NOTE 6 Immobilisations incorporelles, corporelles et de placement

6.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les droits d'opérer les aéroports en concession (cf. note 6.1.1) ;
- les écarts d'acquisition comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises conformément aux principes exposés dans la note 3 ;



- les brevets et licences ;
- les relations contractuelles ;
- les logiciels informatiques ;
- les droits d'usage.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables. En application de la norme IAS 36, Dépréciations d'actifs, ils sont testés annuellement ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. La charge de dépréciation est irréversible.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur. Celles acquises ou produites en dehors d'un regroupement d'entreprises sont évaluées initialement au coût conformément à la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de l'actif incorporel relatif à la concession d'Istanbul Atatürk (cf. paragraphe ci-dessous) et des relations contractuelles reconnus dans le cadre de l'exercice d'identification et d'évaluation des actifs et passifs identifiables du groupe TAV Airports.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire ou selon le trafic estimé, en fonction des durées d'utilisation estimées :

Logiciels	4 à 10 ans
Brevets et licences	4 à 10 ans
Droits d'usage	15 ans
Droits d'opérer les aéroports en concession*	Durée de la concession

*cf. note 6.1.1

Contrat d'exploitation de l'aéroport d'Istanbul Atatürk : TAV Istanbul ayant le contrôle sur une part significative des revenus et des tarifs, le Groupe estime que le contrat d'exploitation de l'aéroport d'Istanbul Atatürk, qui se termine en janvier 2021, n'entre pas dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC12. Le Groupe a comptabilisé une immobilisation incorporelle résultant du droit de percevoir une rémunération auprès des usagers de l'aéroport d'Istanbul Atatürk. Ce droit à percevoir une rémunération a été évalué à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Par ailleurs, les coûts associés au contrat comprennent les loyers dus pour l'exploitation de la concession et les dépenses visant à renforcer et améliorer les infrastructures du terminal domestique d'Atatürk. TAV Istanbul a payé d'avance certains loyers dont les montants comptabilisés à l'actif (cf. note 4.7) sont reconnus sur la durée couverte par les loyers de concession payés d'avance. Les dépenses engagées par TAV Istanbul pour l'amélioration des infrastructures du terminal domestique sont également comptabilisées à l'actif (cf. note 6.2) et amorties sur la durée du contrat.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	Ecarts d'acquisition	Droit d'opérer les aéroports en concession*	Logiciels	Autres	Immobilisa- tions en cours, avances et acomptes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Valeur brute	25	-	264	4	23	316
Cumul des amortissements et dépréciations	(7)	-	(197)	(2)	-	(206)
Valeur nette au 01/01/2017	18	-	67	2	23	110
Investissements	-	2	2	-	27	31
Variation des avances et acomptes	-	-	28	-	(21)	7
Amortissements et dépréciations	-	(46)	(24)	(72)	-	(142)
Variations de périmètre	113	2 031	6	659	-	2 809
Ecarts de conversion	-	(7)	-	-	-	(7)
Valeur nette au 31/12/2017	131	1 980	79	589	29	2 808
Valeur brute	138	2 021	315	690	29	3 193
Cumul des amortissements et dépréciations	(7)	(41)	(236)	(102)	-	(386)

* cf. note 6.1.1

Les écarts d'acquisition résiduels au 31 décembre 2017 concernent principalement :

- ◆ TAV Airports pour 113 millions d'euros ;
- ◆ ADP Immobilier Tertiaire pour 7 millions d'euros ;
- ◆ Hub One Mobility pour 12 millions d'euros.

Le montant net des transferts en provenance (vers) d'autres rubriques concerne notamment des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations incorporelles.

Au 31 décembre 2017, il n'existe pas d'indice de perte de valeur de l'actif incorporel relatif au contrat d'exploitation de l'aéroport d'Istanbul Atatürk. Par ailleurs, le projet de construction du troisième aéroport d'Istanbul ne devrait pas, à notre connaissance, avoir d'impact significatif sur les revenus futurs de l'entité liés à la concession de l'aéroport d'Istanbul Atatürk dans la mesure où TAV Airports et sa filiale TAV Istanbul (détenue à 100 %) ont été officiellement informées par l'autorité de l'Aviation Civile turque (Devlet Hava Meydanlari İşletmesi ou DHMI) que TAV Istanbul sera indemnisée du manque à gagner qu'elle pourrait subir entre la date d'ouverture de ce nouvel aéroport et la date de fin du contrat de bail actuel. Les modalités pratiques de détermination de cette indemnité feront l'objet d'une négociation avec le DHMI qui devrait s'ouvrir en 2018.

6.1.1 Droit d'opérer les aéroports en concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concessions de services", le concessionnaire exerce une double activité :

- Une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- Une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ces activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

Soit de la part des usagers - modèle de l'actif incorporel : Le Groupe comptabilise une immobilisation incorporelle résultant d'un contrat de concession de services dans la mesure où il reçoit un droit (une licence) de facturer les usagers du service public. Dans ce modèle, le droit à percevoir une rémunération est comptabilisé au bilan en immobilisation incorporelle et évalué à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Ce droit correspond à la juste valeur de



l'ouvrage concédé. À la suite de la comptabilisation initiale, l'actif incorporel est évalué au coût diminué de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés.

La durée d'utilité estimée d'une immobilisation incorporelle dans un accord de concession de services est la période à partir de laquelle le Groupe peut facturer aux usagers l'utilisation de l'infrastructure jusqu'à la fin de la période de concession. L'amortissement du droit d'exploiter l'aéroport est calculé selon la méthode de l'unité de production sur la base du nombre de passagers pour tous les aéroports en concession sauf pour les aéroports de Monastir et Enfidha pour lesquels les amortissements sont calculés linéairement sur la durée de la concession, les prévisions de trafic ne pouvant être estimés de manière fiable.

Soit de la part du concédant – modèle de la créance financière : Le Groupe dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'aéroport par les usagers. Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers » et sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à leur juste valeur. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits opérationnels.

Le Groupe applique le modèle de la créance financière au contrat de concession signé entre TAV Esenboğa et la Direction générale de l'aviation civile turque (Devlet Hava Meydanları İşletmesi ou DHMI) et dont la date de fin est en mai 2023. La créance financière a été initialement comptabilisée à sa juste valeur. Au 31 décembre 2017, la part courante de cette créance financière s'élève à 21 millions d'euros (cf. note 4.4) et la part non courante s'élève à 97 millions d'euros (cf. note 9.6).

L'évolution des droits d'opérer les aéroports se détaille comme suit :

	Izmir Adnan Menderes International Airport	Tbilisi et Batumi International Airport	Monastir et Enfidha International Airport	Skopje et Ohrid International Airport	Milas-Bodrum Airport	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Date de fin de contrat	Décembre 2032	Février 2027 et Août 2027	Mai 2047	Mars 2030	Décembre 2035		
Valeur nette à la date d'acquisition	619	381	418	105	444	64	2 031
Variation	-	2	-	-	-	-	2
Amortissements et dépréciations	(11)	(15)	(7)	(4)	(6)	(3)	(46)
Ecart de conversion	-	(7)	-	-	-	-	(7)
Valeur nette au 31/12/2017	608	361	411	101	438	61	1 980
Valeur brute	619	371	418	105	444	64	2 021
Cumul des amortissements et dépréciations	(11)	(10)	(7)	(4)	(6)	(3)	(41)

Les principales caractéristiques des contrats de concession exploités par les filiales contrôlées par TAV Airports sont les suivantes:

- ◆ La loi tarifaire est définie dans les contrats de concession et l'augmentation des tarifs est sujette à validation du concédant ;
- ◆ Les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats ;
- ◆ Aucune subvention ou garantie du concédant n'est prévue dans les contrats ;
- ◆ Les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Les contrats de concessions et BOT (BOT : Built, Operate and Transfer = Construire, Exploiter et Transférer) opérés par TAV Airports regroupent les activités suivantes :

- ◆ **L'exploitation des terminaux** qui comprend les services aux passagers, la mise à disposition des passerelles, des comptoirs d'enregistrement et la gestion des voies de circulation et des aires de stationnement des aéronefs. Des redevances sont facturées à chaque compagnie aérienne sur la base du nombre de passagers qui utilisent les infrastructures, du nombre d'aéronefs utilisant les passerelles et les pistes et sur le nombre de comptoirs d'enregistrement utilisés par les compagnies aériennes.
- ◆ **L'activité Duty free** – TAV Airports a le droit de gérer les opérations de Duty free dans les terminaux que les sociétés du Groupe exploitent. Les ventes de Duty free sont disponibles pour les passagers à l'arrivée et au départ. Cette activité est sous-traitée à une joint-venture du Groupe (ATU) ou à des sociétés externes en échange de la facturation d'une redevance basée sur le chiffre d'affaires des boutiques.
- ◆ **Services de restauration et hôteliers** – TAV Airports a le droit d'opérer les services de restauration pour les passagers ou le personnel dans les terminaux que les sociétés du groupe exploitent. Le groupe sous-traite certains de ces services à des sociétés externes en échange de la facturation d'une redevance basée sur le chiffre d'affaires.
- ◆ **Immobilier en aérogare** – En tant que bailleur, TAV Airports loue des espaces dans les terminaux, principalement des bureaux aux compagnies aériennes pour la vente de tickets et aux banques.
- ◆ **Assistance en escale** – TAV Airports a le droit d'effectuer toutes les opérations d'assistance en escale pour les vols intérieurs et internationaux conformément à la licence délivrée par l'aviation civile (assistance passagers, opérations en pistes, rampe d'accès, cargo...).

Autres activités opérées par TAV Airports dans le cadre des concessions : sécurité au sein des terminaux domestiques, parkings et services de bus, développement de logiciels et systèmes informatiques, salons, services de taxi aux compagnies...

Test de perte de valeur :

Suite à l'identification d'indicateurs de perte de valeur (cf. note 6.4 « Pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement ») sur les droits d'opérer les aéroports de Milas-Bodrum et Monastir et Enfidha International, notamment du fait d'une baisse du trafic, des tests de perte de valeur ont été réalisés au 31 décembre 2017.

◆ **Milas-Bodrum Airport**

- Présentation des hypothèses clés du test de pertes de valeur

La valeur d'utilité du droit d'opérer l'aéroport de Milas-Bodrum a été déterminé à partir du business plan, préparé par le management de TAV Milas Bodrum, sur la durée résiduelle de la concession (décembre 2035). La croissance prévue au business plan est liée à la croissance du trafic et du chiffre d'affaires des commerces par passager. Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie correspondent au coût du capital (WACC) de la société et s'élèvent en moyenne à 9,0% sur la période de projection.

- Résultats du test de pertes de valeur

Sur la base de ce test, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

- Analyses de sensibilité

Une hausse du taux sans risque de +1% se traduirait par une perte de valeur de 7 millions d'euros.

◆ **Monastir et Enfidha International Airport**

- Présentation des hypothèses clés du test de pertes de valeur

La valeur d'utilité du droit d'opérer les aéroports de Monastir et Enfidha International été déterminé à partir du business plan, préparé par le management de TAV Tunisia, sur la durée résiduelle de la concession (mai 2047). Et sur la base d'une hypothèse de restructuration de la dette mi-2019, correspondant à la fin de la période de moratoire. Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie correspondent au coût du capital (WACC) de la société et s'élèvent en moyenne à 9,6% sur la période de projection.

- Résultats du test de pertes de valeur

Sur la base des prévisions de trafic et du business plan, la valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 31 décembre 2017.

- Analyses de sensibilité

Une diminution de -5% du trafic et une hausse du taux d'actualisation de +1% se traduirait par une perte de valeur de 11 millions d'euros.



6.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date du regroupement. Les immobilisations corporelles acquises ou produites en dehors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque l'actif est produit par le Groupe pour lui-même, le coût comprend uniquement la main-d'œuvre directe.

Les dépenses ultérieures viennent augmenter la valeur de l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses génèrent des avantages économiques futurs et que le coût peut être mesuré de manière fiable. Les coûts d'entretien courant sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles en application de la norme IAS 23.

Le Groupe détient en tant que preneur des contrats de location financement relatif à des biens immobiliers. Dans la mesure où ces contrats de location financement transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, ils sont comptabilisés à la fois à l'actif, en immobilisations et au passif, en dettes financières pour le montant le plus faible entre la valeur actualisée des paiements au titre de la location et la juste valeur du bien. Les paiements effectués au titre des contrats de location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette.

Dans le cadre du CRE 2016-2020 signé avec l'Etat, le Groupe poursuit un programme d'investissements sur le périmètre régulé (voir la note 4.2.1 « Chiffre d'affaires – Secteur activités aéronautiques » qui définit le périmètre dit « régulé »), qui doit répondre à la fois à la mise en œuvre effective d'une enveloppe d'investissements de 2 978 millions d'euros sur la période mais aussi à une contrainte de calendrier d'investissements.

Les immobilisations corporelles amortissables, acquises en pleine propriété ou prises en location financement, sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation prévues :

Aérogares et parcs souterrains	30 à 60 ans
Bâtiments hors aérogares	20 à 50 ans
Agencements / aménagements des bâtiments aérogares et hors aérogares	10 à 20 ans
Aménagements des terrains	20 ans
Aires de manœuvre et de trafic, ponts, tunnels, voiries	10 à 50 ans
Installations / matériels nécessaires à la manutention des bagages	10 à 20 ans
Passerelles	20 à 25 ans
Installations / matériels de sécurité et de sûreté	5 à 20 ans
Matériel informatique	5 ans

Pour rappel, le Groupe avait réalisé en 2016 une revue des durées d'utilité actuellement appliquées aux ouvrages aéroportuaires avec les durées de vie techniquement admissibles des structures et avec les perspectives de développement actées dans le CRE 2016-2020. En conséquence, certaines durées d'amortissement avaient été prolongées de 50 à 60 ans.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité de ces actifs amortissables sont revues et le cas échéant, ajustées à la fin de chaque période comptable, pour que celles-ci reflètent les durées d'utilisation prévues.

Lorsqu'il est hautement probable que la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs soit recouvrée par sa vente plutôt que par son utilisation, l'actif ou le groupe d'actifs est reclassé sur une ligne distincte du bilan, Actifs destinés à être cédés. L'actif ou le groupe d'actifs est alors évalué au montant le plus faible de sa juste valeur nette de frais de cession et sa valeur comptable et n'est plus amorti. Lors de la cession éventuelle d'un actif ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation, l'actif est décomptabilisé. Le gain ou la perte résultant de la cession d'un actif est



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

calculé sur la base de la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable et est constaté au sein du résultat opérationnel en "Autres produits et charges opérationnels".

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains et aménagement	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute	69	10 340	268	370	742	11 789
Cumul des amortissements et dépréciations	(16)	(5 085)	(185)	(232)	-	(5 518)
Valeur nette au 01/01/2017	53	5 255	83	138	742	6 271
Investissements	-	-	16	3	807	826
Cessions et mises hors service	-	-	(2)	-	(1)	(3)
Amortissements et dépréciations	(1)	(389)	(24)	(39)	-	(453)
Variations de périmètre	-	-	89	116	4	209
Ecart de conversion	-	-	(3)	-	(1)	(4)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	493	21	24	(591)	(53)
Valeur nette au 31/12/2017	52	5 359	180	242	960	6 793
Valeur brute	69	10 825	482	575	960	12 911
Cumul des amortissements et dépréciations	(17)	(5 466)	(302)	(333)	-	(6 118)

Le montant net des transferts en provenance d'autres rubriques concerne principalement des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles. Ces reclassements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- ◆ le nouveau siège social à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ l'acquisition de la partie Nord de l'immeuble de bureaux "le Dôme" à Roissy-CDG ;
- ◆ les deux derniers postes avions de l'extension de la jetée Est du terminal Sud de Paris-Orly ;
- ◆ le nouveau Pavillon d'Honneur de Paris-Orly ;
- ◆ l'achèvement de la rénovation de la piste 4 de Paris-Orly ;
- ◆ la passerelle reliant le quartier d'affaire Cœur d'Orly au terminal Sud ;

- ◆ des équipements d'inspection des bagages de soute au standard 3 liés à la réglementation européenne, sur les deux plateformes ;
- ◆ des portes d'embarquement complémentaires dans le Hall A du terminal Sud de Paris-Orly ;
- ◆ des aménagements du quartier Cœur d'Orly ;
- ◆ la troisième phase de la viabilisation de la zone des Aveniraines à Paris-Orly ;
- ◆ des sanitaires mis au standard, sur les deux plateformes ;
- ◆ une canalisation d'eaux pluviales, dans le cadre des travaux de mise aux normes des systèmes de gestion et de traitement des eaux polluées en période hivernale à Paris-Charles de Gaulle.

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés au 31 décembre 2017 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à 10 millions d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 2,83 %.



6.3 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par Aéroports de Paris pour ses besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste Immobilisations corporelles.

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par Aéroports de Paris pour ses besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

La juste valeur des immeubles de placement, dont le montant est indiqué au paragraphe 6.3.2, est basée sur une valeur appréciée par des cabinets indépendants d'expertise immobilière pour près de 99 % de sa valeur totale (hors réserves foncières).

- La totalité des bâtiments non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris a été expertisée sur les plateformes de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle ; plus de 98 % de ceux de Paris-Le Bourget ont également été valorisés par des experts indépendants.
- Les terrains donnés en location ont été valorisés sur la base d'une approche mixte reposant sur des valorisations externes pour près de 97 % des terrains. Les autres terrains font l'objet d'une valorisation interne par une méthode de capitalisation à l'infini des loyers, considérant que la durée de la location est indéfinie et que le flux de trésorerie peut être actualisé à perpétuité.
- Les projets de développement (en tant qu'aménageur et/ou investisseur) sont valorisés dès lors qu'une promesse de Bail à Construction est signée sous condition suspensive. Une prime de risque est appliquée afin de prendre en compte une décote essentiellement avant l'obtention du permis de construire et pendant le délai de recours. Dans le cas des bâtiments, le bien est valorisé comme livré et loué, puis tous les coûts restants à supporter (travaux résiduels, commercialisation, franchises) sont soustraits de cette valeur.
- La valorisation des réserves foncières a été réalisée en interne et résulte d'une différenciation des parcelles par destination selon quatre catégories selon leur délai de mutabilité (réserves immédiatement disponibles, sous contraintes aéronautiques, d'évolution de PLU ou mutables à court terme après démolition/dépollution). Elle résulte du produit de leur valeur de marché théorique au mètre carré par la surface en mètres carrés disponible, auquel est appliquée une décote correspondant au coût de la non-cessibilité du terrain et au coût de portage. Le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie correspond au coût du capital de la société Aéroports de Paris SA.



6.3.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

	Terrains, aménagement & infrastructures	Constructions	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Valeur brute	117	725	81	923
Cumul des amortissements et dépréciations	(54)	(370)	-	(424)
Valeur nette au 01/01/2017	63	355	81	499
Investissements et variation des avances et acomptes	-	-	39	39
Cessions et mises hors service	-	(63)	-	(63)
Amortissements et dépréciations	(2)	(19)	-	(21)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	2	45	(25)	22
Valeur nette au 31/12/2017	63	318	95	476
Valeur brute	119	563	95	777
Cumul des amortissements et dépréciations	(56)	(245)	-	(301)

6.3.2 Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement, s'élève à 2 433 millions d'euros au 31 décembre 2017 comparé à 2 349 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une croissance de l'ordre de 3,6%.

Le taux de couverture des expertises externes pour la valorisation des bâtiments et des terrains loués aux tiers s'élève à 99 % de leur valeur. Ces expertises ont été menées par un groupement d'experts immobiliers indépendants composé des cabinets suivants :

- CBRE Valuation ;
- Cushman & Wakefield Valuation & Advisory ;
- Crédit Foncier Expertises.

Les experts immobiliers utilisent pour leurs évaluations (i) des données confidentielles communiquées par le Groupe (comme les états locatifs) et (ii) des hypothèses appropriées dont les principales concernent les taux d'actualisation ou de capitalisation, les valeurs locatives de marché et les avantages particuliers aux locataires.

La juste valeur des réserves foncières a été appréciée en interne. Il en est de même pour les quelques terrains loués à des tiers encore non expertisés ; ceux-ci se situent principalement sur les Aéroports d'Aviation Générale.

La juste valeur des bâtiments non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris, avec leur terrain d'emprise, s'élève à 1 052 millions d'euros en hausse de 22 millions par rapport à 2016.

Cette hausse est principalement due à de nouvelles entrées telles que l'acquisition de quatre bâtiments supplémentaires

de l'ensemble immobilier du Dôme, la conversion de réserves foncières en projet de développement dans le secteur hôtelier de Paris-Charles de Gaulle et un parc d'activité sur une parcelle de Paris-Orly et d'ajustement de la valeur locative de marché sur certaines zones de Paris-Orly combiné à un meilleur taux d'occupation.

Globalement, les zones les plus liquides (produits banalisés avec un bon taux d'occupation et bénéficiant de durées fermes étendues) augmentent du fait d'une compression des taux. À l'inverse, les zones en restructuration ou vouées à restructuration perdent de la valeur du fait de travaux en hausse, de baisses de loyers ou de dates de démolition de bâtiments existants se rapprochant.

La juste valeur des terrains loués s'élève à 1 219 millions d'euros, soit une hausse de 3,7 %. Cette hausse est principalement due à la poursuite du développement des zones logistiques et d'activité à Paris-Orly, ainsi qu'au fort développement hôtelier avec six projets en cours sur les plateformes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly.

La valeur des réserves foncières augmente de 143 millions à 162 millions d'euros, sous l'effet d'une méthode de valorisation tenant davantage compte de leur délai de disponibilité et des contraintes éventuelles qui s'y rattachent et d'un périmètre différent (consommation foncière pour des projets en développement, préemption de surfaces pour les activités aéronautiques partiellement compensée par le retour de foncier en réserve).



Il ressort des valorisations externes les principaux rendements immédiats de l'immobilier de placement présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Taux de rendement immédiate
Bâtiments			
Bureaux Paris-Charles de Gaulle	404	332	6,5% - 9,0%
Cargo Paris-Charles de Gaulle	272	358	8,0% - 10,0%
Hangars Paris-Charles de Gaulle	90	86	9,0% - 13,0%
Hôtels/commerces Paris-Orly et Charles de Gaulle	6	-	4,0% - 6,5%
Hangars/fret Paris-Orly	129	117	10,0% - 20,0%
Activité Paris-Orly et Charles de Gaulle	27	27	7,0% - 12,0%
Paris-Le Bourget	124	110	7,0% - 13,0%
Total des bâtiments loués aux externes	1 052	1 030	
Terrains loués			
Bureaux Paris-Charles de Gaulle	95	86	6,0% - 7,5%
Cargo Paris-Charles de Gaulle	339	322	6,0% - 8,0%
Hangars Paris-Charles de Gaulle	115	115	8,0% - 10,0%
Hôtels/commerces Paris-Orly et Charles de Gaulle	253	262	4,0% - 6,5%
Hangars/fret Paris-Orly	58	55	13,0% - 16,0%
Logistique/activité Paris-Orly et Charles de Gaulle	218	225	6,0% - 9,0%
Paris-Le Bourget et AAG	141	111	5,0% - 8,0%
Total des terrains loués aux externes	1 219	1 176	
Total des réserves foncières	162	143	
Total des immeubles de placement	2 433	2 349	

6.3.3 Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports exploités par Groupe ADP, un pourcentage d'au moins 70 % de la différence existant entre, d'une part, la valeur vénale à cette date des immeubles situés dans l'enceinte de cet aéroport qui ne sont plus affectés au service public aéroportuaire et, d'autre part, la valeur de

ces immeubles à la date où ils lui ont été attribués, majorée des coûts liés à leur remise en état et à la fermeture des installations aéroportuaires soit versé à l'Etat.

Par ailleurs, les montants comptabilisés en résultat au titre des loyers externes (hors charges refacturées) se sont élevés en 2017 à 184 millions d'euros.

6.4 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent.

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. S'agissant des terrains, par nature non amortissables, ils sont testés pour dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement sont testés au niveau du regroupement d'actifs pertinents (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie – UGT) déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur peuvent être notamment une performance inférieure aux prévisions, une diminution du trafic, une évolution significative des données de marché ou de l'environnement réglementaire ou une obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Le Groupe n'a pas constaté de pertes de valeur significatives sur ses immobilisations corporelles (cf. note 6.2) et incorporelles (cf. note 6.1).

NOTE 7 Capitaux propres et résultat par action

7.1 Capitaux propres

Les capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments de capitaux propres	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Situation au 31/12/2017	297	543	-	3 834	(97)	4 577	857	5 434

7.1.1 Capital

Le capital d'Aéroports de Paris SA s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2017.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

7.1.2 Actions propres

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Sur la période, Aéroports de Paris SA a procédé au transfert de 105 516 actions relatif au volet d'attributions d'actions gratuites du plan d'actionnariat salarié décidé en 2015. Par ailleurs dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2017, la Société a procédé au cours de la période au rachat et à la vente de 346 492 actions.

Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était nul au 31 décembre 2016 est également nul au 31 décembre 2017 au titre de ce contrat.



7.1.3 Autres éléments de capitaux propres

L'évolution des autres éléments de capitaux propres est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 01/01/2016	Résultat global - 2016	Situation au 31/12/2016	Situation au 01/01/2017	Résultat global - 2017	Situation au 31/12/2017
Ecart de conversion	3	1	4	4	(14)	(10)
Ecart actuariels*	(84)	(10)	(94)	(94)	10	(84)
Réserve de juste valeur	-	5	5	5	(8)	(3)
Total	(81)	(4)	(85)	(85)	(12)	(97)

* Pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé

7.1.4 Résultats non distribués

Les résultats non distribués s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Réserves de la société mère Aéroports de Paris :		
Réserve légale	30	30
Autres réserves	865	863
Report à nouveau	1 102	987
Réserves consolidées	1 266	1 226
Résultat de la période (attribuable aux propriétaires de la société mère)	571	435
Total	3 834	3 541

7.1.5 Dividendes versés

Les dividendes versés se sont élevés à :

- ◆ 261 millions d'euros en 2017, soit 2,64 euros par action, conformément à la 3e résolution de l'AGO du 11 mai 2017 ;
- ◆ 258 millions d'euros en 2016, soit 2,61 euros par action, conformément à la 3e résolution de l'AGO du 3 mai 2016.

7.1.6 Dividendes proposés

Le montant des dividendes proposés avant l'autorisation de la publication des états financiers et non comptabilisés en tant que distribution aux porteurs de capitaux propres dans les comptes 2017, s'élève à 342 millions d'euros soit 3,46 euros par action.

Le conseil d'administration du Groupe ADP a décidé la mise en œuvre d'une politique d'acompte sur dividende en numéraire jusqu'à l'exercice se terminant le 31

décembre 2020. Pour l'exercice 2017, cet acompte sur dividende s'élève à hauteur de 69 millions d'euros, soit un montant par action de 0,70 euro. Le détachement du coupon de l'acompte sur dividende est intervenu le 6 décembre 2017 et la mise en paiement de l'acompte sur dividende au titre de 2017 est intervenue le 8 décembre 2017.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

7.1.7 Résultat par action

Le calcul du résultat par action s'établit ainsi :

	2017	2016
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)	98 955 790	98 932 700
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	571	435
Résultat de base par action (en euros)	5,77	4,40
Résultat dilué par action (en euros)	5,77	4,40
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	571	435
Résultat de base par action (en euros)	5,77	4,40
Résultat dilué par action (en euros)	5,77	4,40

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré

des actions propres détenues en moyenne au cours de la période, soit 4.812 au 31 décembre 2017 et 27.902 au 31 décembre 2016.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.

7.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Intérêts minoritaires		
TAV Airports (Turquie)	849	-
Média Aéroport de Paris	6	6
Autres	2	1
Total	857	7



NOTE 8 Autres provisions et autres passifs non courants

8.1 Autres provisions

Les autres provisions constituées par le Groupe ADP concernent essentiellement des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que des risques pays, fiscaux et environnementaux. Une provision est constatée dès lors qu'il existe un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les autres provisions ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Litiges	Autres provisions	2017	Litiges	Autres provisions	2016
Provisions au 1er janvier	15	54	69	19	64	83
Augmentations	10	55	65	1	20	21
Dotations	3	13	16	1	20	21
Dotations aux provisions pour éléments non récurrents	-	20	20	-	-	-
Augmentation liée aux variations de périmètre	-	22	22	-	-	-
Autres augmentations	7	-	7	-	-	-
Diminutions	(11)	(34)	(45)	(5)	(30)	(35)
Provisions utilisées	-	(7)	(7)	(1)	(15)	(16)
Provisions devenues sans objet	(11)	(7)	(18)	(4)	(15)	(19)
Diminution liée aux variations de périmètre	-	(1)	(1)	-	-	-
Autres diminutions	-	(19)	(19)	-	-	-
Provisions à la clôture	14	75	89	15	54	69
Dont						
Part non courante	14	42	56	15	31	46
Part courante	-	33	33	-	23	23

Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les informations relatives aux passifs éventuels sont décrites en note 15.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques Clients et Fournisseurs.

8.2 Autres passifs non courants

Les éléments présentés en autres passifs non courants comprennent :

- Les subventions d'investissement. En application de l'option offerte par la norme IAS 20, elles sont comptabilisées au passif et sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes ;
- Les dettes liées aux loyers de concessions exploitées par TAV Airports ;



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

- Les revenus des contrats client comptabilisés en produits constatés d'avance ;
- La dette liée aux options de vente accordée aux intérêts minoritaires.

En application de la norme IAS 32, cette dette est évaluée initialement sur la base de la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. La contrepartie de cette dette est une diminution de la valeur comptable des intérêts minoritaires. L'écart entre la valeur actuelle du prix d'exercice et cette valeur comptable est comptabilisée dans les capitaux propres par Groupe en autres réserves. Ultérieurement, cette dette est réévaluée à chaque fin de période par contrepartie du résultat.

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Loyers de concessions exigibles > 1 an	621	-
Subventions d'investissement	49	43
Dette liée à l'option de vente des minoritaires	18	11
Produits constatés d'avance	91	71
Autres	1	-
Total	780	125

Les dettes liées aux loyers de concessions concernent TAV Airports au titre des concessions de TAV Milas Bodrum et TAV Ege dont les loyers de concession sont fixes tels que définis dans les contrats de concessions et ont été reconnus en contrepartie du droit d'exploiter les aéroports en concession (cf. note 6.1.1). Au 31 décembre 2017, les dettes sur loyers de concession atteignent respectivement 280 millions d'euros pour Milas Bodrum et 273 millions d'euros pour Ege (vs 347 millions d'euros pour Milas Bodrum et 314 millions pour Ege au 31 décembre 2016) (cf. note 6.1.1).

La dette liée à l'option de vente des minoritaires concerne Ville Aéroportuaire Immobilier 1 dont la levée d'option est fin 2023.

Les produits constatés d'avance à plus d'un an concernent principalement Aéroports de Paris SA et comprennent :

- ◆ la location à Air France du terminal T2G, soit 25 millions d'euros au 31 décembre 2017 (28 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;
- ◆ le bail à construction SCI Aéroville, soit 29 millions d'euros au 31 décembre 2017 (26 millions d'euros au 31 décembre 2016).



NOTE 9 Informations relatives à la gestion des risques financiers

9.1 Gestion du risque financier

9.1.1 Introduction

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, d'obligations, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs et de contrats de location. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont :

- ◆ le risque de crédit ;
- ◆ le risque de liquidité ;
- ◆ le risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au comité d'audit de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le comité d'audit du Groupe a pour responsabilité de procéder à un examen, avec la Direction générale, des principaux risques encourus par le Groupe et d'examiner la politique de maîtrise des risques dans tous les domaines. Par ailleurs, l'audit interne réalise des revues des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au comité d'audit.

Clients et autres débiteurs

La politique du Groupe est de mettre sous surveillance juridique et de vérifier la santé financière de tous ses clients (nouveaux ou non). À l'exception des contrats signés avec l'État et les filiales détenues à 100 %, les baux passés entre Groupe et ses clients comportent des clauses de garantie (chèque de dépôt, caution bancaire, garantie bancaire à première demande, etc.). De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables est peu significative.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Environ 21 % des produits du Groupe se rattachent à des prestations avec son principal client.

Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés au 4.4.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements.

Placements

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe (trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés), Aéroports de Paris SA place ses excédents de trésorerie au travers d'OPCVM de type monétaire court terme. Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré comme marginal. Concernant TAV Airports, le risque de crédit sur les fonds liquides est limité puisque les contreparties sont des banques affichant des notes de crédit élevées. Pour les instruments dérivés, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés qui sont, pour l'essentiel, des institutions financières de premier rang. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments.

Garanties

Il existe des garanties accordées par le Groupe au titre de la bonne exécution de ses contrats internationaux. En particulier, ADP International et TAV Airports ont accordé des engagements (nantissement d'actions, gage sur créances et nantissement de compte bancaires) dans le cadre d'emprunts bancaires contractés en vue de financer la construction et l'exploitation de certaines concessions (cf. note 14).

9.1.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. Les analyses de sensibilité aux risques de taux et au risque de change sont présentées au paragraphe 9.5.3.

9.2 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Le Gearing est passé de 63% fin 2016 à 70% fin 2017.

9.3 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat. A ce titre, il comprend le résultat réalisé et latent au titre des instruments dérivés de change et de taux portés par le Groupe ADP qu'ils soient ou non documentés en comptabilité de couverture. Le résultat financier intègre également la désactualisation des dettes sur loyers de concessions.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché.

Le conseil d'administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

À ce jour, les membres du personnel détiennent 1,74% des actions ordinaires.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2017 et 2016 :

	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 2017
<i>(en millions d'euros)</i>			
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(126)	(126)
Résultat des dérivés de taux	15	(15)	-
Coût de l'endettement financier brut	15	(141)	(126)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	(1)	8
Coût de l'endettement financier net	24	(142)	(118)
Produits de participations non consolidées	2	-	2
Gains et pertes nets de change	14	(40)	(26)
Dépréciations et provisions	-	(17)	(17)
Autres	7	(27)	(20)
Autres produits et charges financiers	23	(84)	(61)
Charges financières nettes	47	(226)	(179)



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 2016
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(113)	(113)
Résultat des dérivés de taux	16	(10)	6
Coût de l'endettement financier brut	16	(123)	(107)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2	-	2
Coût de l'endettement financier net	18	(123)	(105)
Produits de participations non consolidées	1	-	1
Gains et pertes nets de change	5	(7)	(2)
Dépréciations et provisions	1	(8)	(7)
Autres	1	(3)	(2)
Autres produits et charges financiers	8	(18)	(10)
Charges financières nettes	26	(141)	(115)

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti	(127)	(107)
Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti	(126)	(113)
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	(6)	-
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	4	4
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(56)	(3)
Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur	57	5
Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat	7	1
Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur)	7	1
Résultats réalisés et latents sur les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction)	-	-
Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente	(9)	1
Plus (moins-values) de cessions	-	(1)
Dotations nettes de reprise	(9)	2
Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti	(42)	(1)
Gains et pertes nets de change	(27)	(1)
Autres profits nets	(15)	-
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(8)	(9)
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(8)	(9)
Total des gains nets (pertes nettes) reconnus en résultat	(179)	(115)



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

9.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Ces emprunts sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

De même, les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

9.4.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2016	Part non courante	Part courante
Emprunts obligataires	4 179	4 179	-	3 868	3 679	189
Emprunts bancaires (i)	1 623	1 057	566	517	517	-
Autres emprunts et dettes assimilées	42	35	7	28	25	3
Emprunts et dettes financières hors intérêts courus et dérivés	5 844	5 271	573	4 413	4 221	192
Intérêts courus non échus	67	-	67	71	-	71
Instruments financiers dérivés passif	54	49	5	20	18	2
Total emprunts et dettes financières	5 965	5 320	645	4 504	4 239	265

- (i) La part courante des emprunts bancaires intègre notamment les emprunts bancaires de TAV Tunisia. N'ayant pas respecté les conventions de financement du fait de ses difficultés actuelles suite aux événements ayant eu lieu en Tunisie en 2015, les emprunts bancaires de TAV Tunisia sont présentés en dettes exigibles pour un montant de 342 millions d'euros au 31 décembre 2017.

9.4.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe ADP correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, la dette liée à l'option de vente des minoritaires, diminués des instruments dérivés actif, des créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.



Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2016	Part non courante	Part courante
Emprunts et dettes financières	5 965	5 320	645	4 504	4 239	265
Instrument financiers dérivés actif	27	23	4	91	31	60
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	90	51	39	58	10	48
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 912	-	1 912	1 657	-	1 657
Liquidités soumises à restriction (i)	189		189	-		-
Dettes liées à l'option de vente des minoritaires	(50)	(18)	(32)	(11)	(11)	-
Endettement financier net	3 797	5 264	(1 467)	2 709	4 209	(1 500)
Gearing	70%			63%		

- (i) Les liquidités soumises à restriction concernent TAV Airports. Certaines filiales (TAV Istanbul, TAV Esenboga, TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege et TAV Holding – "les emprunteurs") ont ouvert des comptes dits de "projet" ayant pour objectif de maintenir un niveau de réserve de trésorerie au service du remboursement de la dette projet ou d'éléments définis dans les accords avec les prêteurs (paiement des loyers aux DHMI, dépenses opérationnelles, impôts..).



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

9.4.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Valeur nominale	Taux nominal	Taux effectif avant prise en compte des couvertures de juste valeur	Valeur de la dette en coût amorti	Incidence des couvertures de juste valeur	Valeur au bilan au 31/12/2017	Juste valeur au 31/12/2017
Aéroports de Paris SA							
Dont Emprunts							
ADP 2012-2019	300	2.375%	2.476%	299	-	299	311
ADP 2010-2020	500	3.886%	3.95%	494	-	494	547
ADP 2011-2021	400	4.0%	4.064%	399	10	409	456
ADP 2011-2022	400	3.875%	3.985%	398	-	398	461
ADP 2015-2023	500	1.50%	1.524%	499	-	499	531
ADP 2012-2024	500	3.125%	3.252%	496	-	496	584
ADP 2014-2025	500	1.50%	1.609%	494	-	494	533
ADP 2013-2028	600	2.75%	2.846%	593	-	593	711
ADP 2017-2027	500	1.0%	1.036%	497	-	497	506
Dont Emprunts bancaires :							
BEI 2003-2018	100	Eur 3M +	Eur 3M + marge	100	-	100	100
BEI 2004-2019	220	Eur 3M +	Eur 3M + marge	220	-	220	221
BEI 2004-2020	30	Eur 3M +	Eur 3M + marge	30	-	30	30
BEI 2005-2020	130	Eur 3M +	Eur 3M + marge	130	-	130	130
Autres	37			37	-	37	40
TAV Tunisia							
Prêts bancaires 2022-2028	342	Eur 6M +	Eur 6M + marge	342		342	389
TAV Ege							
Prêt bancaire 2028	231	EUR6M + 5,50%	EUR6M + 5,50%	231		231	322
TAV Milas Bodrum							
Prêt bancaire 2031	146	EUR6M + 4,50%	EUR6M + 4,50%	146		146	192
TAV Istanbul							
Prêt bancaire 2018	138	1.40% - 1.60%	1.40% - 1.60%	138		138	139
TAV Esenboga							
Prêt bancaire 2021	59	EUR6M + 2,35%	EUR6M + 2,35%	59		59	62
TAV Macedonia							
Prêt bancaire 2025	58	EUR6M + 4.95%	EUR6M + 4.95%	58		58	70
TAV Gazipasa							
Prêts bancaires 2018-2020	49	3.9%-4.6%	3.9%-4.6%	49		49	53
Autres filiales de TAV Airports							
Prêts bancaires	81			81		81	87
Total	5 821			5 790	10	5 800	6 475

La juste valeur (M-To-M) est une valeur calculée par actualisation des flux futurs hors coupon couru. Cette valeur ne tient pas compte du spread de crédit d'Aéroports de Paris SA.



9.5 Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion du risque de taux de sa dette à moyen et long terme, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, constitués d'opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps et cross currency swaps) principalement adossés à des lignes d'emprunts obligataires ou de prêts bancaires.

Ces swaps de taux d'intérêts sont initialement et ultérieurement évalués au bilan à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du résultat sauf dans les cas particuliers de la comptabilité de couverture exposés ci-dessous.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières à court terme, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soulte correspondant à leur juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers

- Méthode de calcul de la juste valeur

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libres de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier :

- flux futurs actualisés pour les emprunts obligataires et bancaires ;
- prix cotés sur un marché organisé pour les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de cash-flow futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

La juste valeur des contrats de vente à terme de devises correspond à la différence entre les montants de devises convertis aux cours contractuellement fixés pour chaque échéance et les montants de ces devises convertis au taux forward pour ces mêmes échéances.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

La juste valeur d'un instrument financier doit refléter les risques de non-performance : le risque de crédit de la contrepartie (*Credit Valuation Adjustment – CVA*) et le risque de crédit propre du Groupe (*Debit Valuation Adjustment – DVA*). Pour les instruments dérivés, le Groupe a choisi de déterminer la CVA en utilisant un modèle mixte incluant des données de marché – utilisation des spreads CDS (*Credit Default Swap*) des contreparties – et des données statistiques historiques.

9.5.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

	Au 31/12/2017	Ventilation par catégories d'instruments financiers						
		Juste valeur		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture	
		Option JV*	Trading **				de juste valeur	de flux futurs
<i>(en millions d'euros)</i>								
Autres actifs financiers non courants	376	-	23	29	323	-	-	-
Clients et comptes rattachés	641	-	-	-	641	-	-	-
Autres créances***	161	-	-	-	161	-	-	-
Autres actifs financiers courants	248	-	4	-	244	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 912	1 912	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers	3 338	1 912	27	29	1 369	-	-	-
Emprunts et dettes financières à long terme	5 320	-	13	-	-	5 271	-	36
Fournisseurs et comptes rattachés	422	-	-	-	-	422	-	-
Autres dettes***	1 161	-	-	-	-	1 161	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	645	-	5	-	-	640	-	-
Total des passifs financiers	7 548	-	18	-	-	7 494	-	36



	Au 31/12/2016	Ventilation par catégories d'instruments financiers						
		Juste valeur		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture	
		Option JV*	Trading **				de juste valeur	de flux futurs
<i>(en millions d'euros)</i>								
Autres actifs financiers non courants	125	-	31	19	75	-	-	-
Clients et comptes rattachés	548	-	-	-	548	-	-	-
Autres créances***	41	-	-	-	41	-	-	-
Autres actifs financiers courants	129	-	4	-	69	-	56	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 657	1 657	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers	2 500	1 657	35	19	733	-	56	-
Emprunts et dettes financières à long terme	4 239	-	18	-	-	4 221	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	472	-	-	-	-	472	-	-
Autres dettes***	250	-	-	-	-	250	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	265	-	2	-	-	263	-	-
Total des passifs financiers	5 226	-	20	-	-	5 206	-	-

* Désignés comme tel à l'origine

** Désignés comme détenus à des fins de transaction

*** Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Dans le cadre de la détermination de la juste valeur des dérivés actifs, le risque de contrepartie (*Crédit Valuation Adjustment – CVA*) a été calculé au 31 décembre 2017 et son impact est jugé non significatif.

9.5.2 Hiérarchie des justes valeurs

Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS13 "Evaluation à la juste valeur" établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les cours sont communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations sont fournies par Bloomberg ;
- niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. A ce jour, ce niveau ne trouve pas à s'appliquer au sein du Groupe pour l'évaluation des instruments financiers.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2017 et 2016 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
Actif					
Actifs disponibles à la vente	29	29	-	29	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	420	417	-	417	-
Clients et comptes rattachés	641	641	-	641	-
Instruments dérivés	27	27	-	27	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 912	1 912	1 912	-	-
Passif					
Emprunts obligataires	4 179	4 640	-	4 640	-
Emprunts bancaires	1 623	1 835	-	1 835	-
Autres emprunts et dettes assimilées	42	42	-	42	-
Intérêts sur emprunts	67	67	-	67	-
Instruments dérivés	54	54	-	54	-
Autres passifs non courants	780	743	-	743	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	724	724	-	724	-

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
Actif					
Actifs disponibles à la vente	19	19	-	19	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	120	120	-	120	-
Clients et comptes rattachés	548	548	-	548	-
Instruments dérivés	91	91	-	91	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 657	1 657	1 657	-	-
Passif					
Emprunts obligataires	3 868	4 439	-	4 439	-
Emprunts bancaires	517	524	-	524	-
Autres emprunts et dettes assimilées	28	28	-	28	-
Intérêts sur emprunts	71	71	-	71	-
Instruments dérivés	20	20	-	20	-
Autres passifs non courants	125	125	-	125	-
Autres dettes et produits constatés d'avance	456	456	-	456	-



9.5.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

Risques de taux

En complément de sa capacité d'autofinancement, le Groupe a recours à l'endettement pour financer son programme d'investissement.

Le risque de taux relatif à la dette est géré en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché.

La gestion de ce risque repose sur la mise en place ou l'annulation d'opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps).

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe provient essentiellement de son endettement financier et, dans une moindre mesure de son portefeuille de dérivés de taux.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La politique du Groupe est que 50 % à 100 % de sa dette soit à taux fixe. Dans cet objectif, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties. Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts.

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Avant couverture	Après couverture	%	Avant couverture	Après couverture	%
Taux fixe	4 578	4 991	84%	4 003	3 814	85%
Taux variable	1 333	920	16%	481	670	15%
Emprunts et dettes financières hors dérivés	5 911	5 911	100%	4 484	4 484	100%

Au 31 décembre 2017, le Groupe détient des instruments financiers dérivés de taux et de change (swaps) pour une juste valeur de 27 millions d'euros figurant à l'actif dans les

autres actifs financiers et 54 millions d'euros figurant au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Échéances inférieures à 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances supérieures à 5 ans	Au 31/12/2017	Juste valeur
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	59	339	398	(36)
Dérivés non qualifiés de couverture	-	400	-	400	11
Dérivés de change non qualifiés de couverture	30	-	-	30	(2)
Total	-	459	339	798	(27)

Le portefeuille de dérivés non qualifiés de couverture est exclusivement constitué de swaps retournés figeant une marge fixe. Cette partie de portefeuille de dérivés est donc très peu sensible à la variation des taux d'intérêt. Une baisse instantanée des taux d'intérêt de 1 % au 31

décembre 2017 n'entraînerait pas de hausse significative de la juste valeur des dérivés.



Risques de change

Compte tenu de la prise de contrôle du groupe TAV Airports au 1^{er} juillet (cf. note 2), le Groupe est désormais exposé au risque de change. TAV Airports convertit ses états financiers dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle, de ce fait le principal risque de change concerne les variations de valeurs de l'euro par rapport à la livre turque (TRY) et au dollar américain. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, la livre turque, le dollar américain, ainsi que quelques devises du golfe persique liées au dollar américain par une parité fixe, telles que le rial saoudien, le dirham des Émirats arabes unis et le rial omanais.

Afin de réduire son exposition aux variations de change, le Groupe a mis en place une politique de couverture consistant à :

- mettre en place des instruments dérivés ;
- neutraliser au maximum le risque de change en réduisant le solde des recettes et des dépenses dans ces monnaies ;
- procéder, le cas échéant, à des ventes à terme partielles de dollars pour les soldes résiduels.

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Euro	TRY	USD	AED	JOD	Autres devises
Autres actifs financiers non courants	376	312	1	61	-	-	2
Clients et comptes rattachés	641	516	39	33	6	5	42
Autres créances*	161	60	7	91	-	-	3
Autres actifs financiers courants	248	225	6	7	2	-	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 912	1 630	20	237	1	6	18
Total des actifs financiers	3 338	2 743	73	429	9	11	73
Emprunts et dettes financières à long terme	5 320	5 302	-	17	-	-	1
Fournisseurs et comptes rattachés	422	379	19	3	8	-	13
Autres dettes*	1 161	1 103	50	3	1	-	4
Emprunts et dettes financières à court terme	645	639	4	2	-	-	-
Total des passifs financiers	7 548	7 423	73	25	9	-	18

* Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Les autres devises portent principalement sur le rial d'Oman (OMR) et le rial saoudien (SAR).

Concernant l'exposition de TAV Airports au risque de change, une appréciation/dépréciation des devises par rapport à l'euro de 10% aurait un impact positif/négatif de 28 millions d'euros sur le résultat avant impôt.



Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

	Au 31/12/2017		Au 31/12/2016	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Dollar des États-Unis (USD)	0,83731	0,88704	0,95648	0,90380
Peso mexicain (MXN)	0,04247	0,04698	0,04637	0,04844
Nouvelle Livre turque (TRY)	0,22157	0,24350	0,27223	0,29948
Dinar jordanien (JOD)	1,17925	1,25082	1,35099	1,27540
Dinar libyen (LYD)	0,61595	0,63232	0,66379	0,66111
Dirham marocain (MAD)	0,08952	0,09130	0,09414	0,09216
Kuna croate (HRK)	0,13388	0,13396	0,13243	0,13275
Yuan chinois (CNY)	0,12811	0,13120	0,13756	0,13608
Peso chilien (CLP)	0,00136	0,00137	0,00142	0,00134
Ariary (MGA)	0,00026	0,00028	0,00029	0,00028
Roupie mauricienne (MUR)	0,02483	0,02569	0,02661	0,02543

Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Le risque de liquidité du Groupe doit être apprécié au regard :

- de sa trésorerie et de ses éventuelles lignes de crédit confirmées non utilisées ;

La trésorerie du Groupe est suivie quotidiennement. Tous les mois un reporting reprend notamment les opérations de financement, les placements et l'analyse des écarts par rapport au budget annuel de trésorerie. Il comprend en outre une ventilation détaillée des placements ainsi qu'éventuellement leur degré de risques.

- de ses engagements financiers existants en termes de remboursement (échéanciers des dettes, engagements hors bilan, clauses de remboursement anticipé) ;

Les échéanciers des passifs financiers sont présentés ci-dessous. Les engagements hors bilan sont présentés en note 14.

Le Groupe a souscrit des contrats prévoyant des clauses de remboursement anticipé :

Pour les emprunts contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), une clause de concertation pouvant éventuellement conduire à une demande de remboursement anticipé est incluse dans les contrats. Sont concernés notamment par cette clause : un abaissement de la notation du Groupe à un niveau inférieur ou égal à A par l'agence spécialisée Standard & Poor's (ou toute note équivalente émise par une agence de notation comparable), la perte de la majorité du capital social et des droits de vote par l'État et en cas de réduction substantielle du coût du projet tel que défini dans le contrat de prêt (remboursement proportionnel uniquement) ;

- et de sa capacité à lever des financements pour financer les projets d'investissements ;

Les emprunts obligataires libellés en euros sont cotés à la Bourse de Paris.

Les emprunts obligataires émis depuis 2008 disposent qu'en cas de changement de contrôle de la société et d'une notation inférieure ou égale à BBB- au moment du changement de contrôle, chaque porteur d'obligation peut exiger le remboursement ou le rachat par l'émetteur de tout ou partie des obligations qu'il détient à leur valeur nominale.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant au bilan Au 31/12/2017	Total des échéances contractuelles Au 31/12/2017	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	4 179	4 200	-	1 600	2 600
Emprunts bancaires	1 623	1 619	319	795	505
Dépôts et cautionnements reçus	18	18	2	-	16
Autres emprunts et dettes assimilées	22	22	4	8	10
Intérêts sur emprunts	67	915	149	489	277
Concours bancaires courants	2	2	2	-	-
Emprunts et dettes financières hors dérivés	5 911	6 776	476	2 892	3 408
Fournisseurs et comptes rattachés	422	422	422	-	-
Autres dettes*	1 161	1 159	437	243	479
Dettes en coût amorti	7 494	8 357	2 057	2 892	3 408
Décaissements		90	11	46	33
Encaissements		(126)	(22)	(69)	(35)
Swaps de couverture	36	(36)	(11)	(23)	(2)
Décaissements		37	9	28	-
Encaissements		(26)	(6)	(20)	-
Swaps de trading	(11)	11	3	8	-
Décaissements		28	28	-	-
Encaissements		(30)	(30)	-	-
Couverture de change	2	(2)	(2)	-	-
Total	7 521	8 330	2 047	2 877	3 406

* Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, telles que les dettes fiscales et sociales.

Covenants

En complément du point concernant TAV Tunisia présenté en note 9.4.1, les contrats de financement liés aux concessions opérées par TAV Istanbul, TAV Esenboga et TAV Macedonia comportent également des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers. Ces contrats représentent 4,40% du montant total des emprunts du Groupe au 31 décembre 2017. Pour ces contrats, les ratios sont respectés au 31 décembre 2017.



L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	90	39	3	48
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	13	9	-	4
Prêts, dépôts et cautionnements	12	4	7	1
Créances de location financement bailleur	147	4	24	119
Créances sur cessions d'immobilisations	1	1		-
Autres actifs financiers	305	188	102	15
Clients et comptes rattachés	641	641	-	-
Autres créances*	161	161	-	-
Prêts et créances	1 370	1 047	136	187

* Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui à la date de clôture est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Actifs financiers disponibles à la vente	29	19
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	27	35
Prêts et créances à moins d'un an	1 045	658
Prêts et créances à plus d'un an	324	75
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 912	1 657
Swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	-	56
Total	3 337	2 500



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les prêts et créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Air France	104	121
Easy Jet	7	9
Federal Express Corporation	9	6
Turkish Airlines	29	-
Autres compagnies aériennes	109	77
Sous-total compagnies aériennes	258	213
Direction Générale de l'Aviation Civile	62	92
Société de Distribution Aéroportuaire	33	43
ATU	7	-
Autres clients et comptes rattachés	281	200
Autres prêts et créances à moins d'un an	404	110
Total prêts et créances à moins d'un an	1 045	658

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	
	Valeur brute	Valeur nette
Créances non échues	712	714
Créances échues :		
depuis 1 à 30 jours	16	16
depuis 31 à 90 jours	31	31
depuis 91 à 180 jours	11	10
depuis 181 à 360 jours	14	11
depuis plus de 360 jours	74	5
Prêts et créances courants (selon échéancier - cf. § risque de liquidité)	858	787

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée au paragraphe 4.4.

Compensation des instruments financiers

Les contrats d'instruments dérivés du Groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent tels qu'un changement de contrôle ou un événement de crédit.

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement

exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.



Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 31 décembre 2017 :

	Valeurs brutes comptables avant compensation (a)	Montants bruts compensés comptablement (b)	Montants nets présentés au bilan (c) = (a) - (b)	Effet des autres accords de compensation (ne répondant pas aux critères de compensation d'IAS 32) (d)		Exposition nette (c) - (d)
				Instruments financiers	Juste valeur des collatéraux	
<i>(en millions d'euros)</i>						
dérivés : swap de taux	27	-	27	-	-	27
dérivés : swap de change	-	-	-	-	-	-
Total des dérivés actif	27	-	27	-	-	27
dérivés : swap de taux	(51)	-	(51)	-	-	(51)
dérivés : swap de change	(2)	-	(2)	-	-	(2)
Total des dérivés passif	(53)	-	(53)	-	-	(53)

9.6 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Part non courante	Part courante
Titres classés en Actifs disponibles à la vente	29	29	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	420	180	240
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	90	51	39
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	13	5	8
Créances financières rattachées aux aéroports en concessions*	97	97	-
Autres actifs financiers	220	27	193
Créances de location financement bailleur	148	144	4
Instruments financiers dérivés	27	23	4
Swaps de couverture	-	-	-
Swaps de trading	27	23	4
Total	624	376	248

* cf. note 6.1.1



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

La créance constatée sur Fedex qui s'élève à 126 millions d'euros est présentée sur la ligne "Créances de location financement bailleur".

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Part non courante	Part courante
Titres classés en Actifs disponibles à la vente	19	19	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	120	54	66
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	58	10	48
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	34	28	6
Autres actifs financiers	28	16	12
Créances de location financement bailleur	24	21	3
Instruments financiers dérivés	91	31	60
Swaps de couverture	56	-	56
Swaps de trading	35	31	4
Total	254	125	129

NOTE 10 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.

Suite à la cession de 80% de la filiale Hub Safe le 29 septembre 2017 (cf. note 2), le Groupe a comptabilisé une plus-value nette de frais de cession avant impôts sur les sociétés de 27 millions d'euros. Le Groupe ADP reste actionnaire à hauteur de 20% et évalue depuis cette date sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 11 Impôts sur les résultats

La notion d'impôt sur le résultat couvre les impôts nationaux ou étrangers dus sur la base des bénéfices imposables et les impôts de distribution dus par les filiales, et les entreprises mises en équivalence sur les dividendes versés. Le Groupe ADP considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat. Celle-ci est donc comptabilisée en charge opérationnelle.

L'impôt sur le résultat comprend :

- la charge ou le produit d'impôt exigible, et
- la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables ou récupérables auprès des administrations fiscales au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. Il est porté respectivement dans les passifs ou actifs courants du bilan.

Fiscalement, cet impôt est calculé par entité ou groupe fiscal. Le groupe fiscalement intégré comprend la société mère Aéroports de Paris SA et treize filiales françaises détenues, directement ou indirectement, à plus de 95 % : ADP Immobilier, ADP Immobilier Industriel, Hub One, Hub One Mobility, ADP Ingénierie, ADP International, Cœur d'Orly Commerces Investissements SAS, Cœur d'Orly Investissements SAS, ADP Invest, ADPM2, ADPM3, ADP Immobilier Tertiaire, et HOTEL RO3 SAS.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle. Celle-ci consiste à déterminer comme base de calcul les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales à l'exception de celles



prévues par la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat". Les impôts différés sont évalués en appliquant à cette base de calcul, le taux d'impôt voté ou quasi-voté applicable à la période de renversement de la différence temporelle conformément à la méthode du report variable. Ils ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est hautement probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les déficits fiscaux reportables ou les crédits d'impôts pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient plus probable qu'improbable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles et différés ainsi déterminés sont enregistrés en contrepartie du résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

11.1 Taux d'impôt

Le taux d'impôt courant appliqué au 31 décembre 2017 s'élève à 39,43 % compte tenu de la contribution exceptionnelle pour les groupes ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros votée dans la loi de finance rectificative pour 2017.

11.2 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Charge d'impôt exigible	(267)	(225)
Charge d'impôt différé	7	23
Impôts sur les résultats	(260)	(202)

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

11.3 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge réelle d'impôt se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Résultat après impôt	614	438
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	(79)	44
Charge d'impôt sur les résultats	260	202
Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence	795	684
Taux théorique d'imposition en vigueur en France	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(274)	(236)
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Différentiel de taux sur résultat étranger et retenue à la source	12	5
Contribution exceptionnelle de 15% sur le taux d'imposition	(32)	-
Produit à recevoir au titre de la suppression de la contribution de 3% sur les dividendes	24	-
Contribution additionnelle sur les dividendes	(6)	(8)
Reports déficitaires non reconnus au titre de la période	(1)	(1)
Variation de taux d'impôt*	26	29
Variations des différences temporelles non reconnues	1	-
Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables	(16)	5
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	5	4
Ajustements au titre des périodes antérieures	1	-
Charge réelle d'impôt sur les résultats	(260)	(202)
Taux effectif d'impôt	32,65%	29,44%

*Impact de l'abaissement des taux d'impôt en France à partir de 2020 voté dans la loi de finances en décembre 2017



11.4 Actifs et passifs d'impôts différés ventilés par catégories

Au bilan, les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Au titre des différences temporelles déductibles		
Engagements sociaux	123	137
Amortissements des Frais d'Etudes et de Surveillance de Travaux (FEST)	12	15
Provisions et charges à payer	23	14
Autres	43	3
Au titre des différences temporelles imposables		
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	(319)	(342)
Location-financement	(6)	(7)
Réserves de réévaluation	(8)	(8)
Ecart d'évaluation sur titres	(175)	(2)
Autres	(61)	(8)
Actifs (passifs) d'impôt différés nets	(368)	(198)

11.5 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Montant net
Au 01/01/2017	-	198	(198)
Montant porté directement en capitaux propres au titre des engagements sociaux	-	4	(4)
Montants comptabilisés au titre de la période	(33)	(40)	7
Ecart de conversion	(1)	-	(1)
Variations de périmètre	35	207	(172)
Au 31/12/2017	1	369	(368)

11.6 Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Actifs d'impôt exigible		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	55	-
Autres entités consolidées	4	-
Total	59	-
Passifs d'impôt exigible		
Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées	1	3
Autres entités consolidées	24	5
Total	25	8

Le Groupe n'a connaissance d'aucun actif ou passif éventuel d'impôt au 31 décembre 2017.



NOTE 12 Trésorerie et flux de trésorerie

12.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, les placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués d'OPCVM monétaires. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme respectant les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Valeurs mobilières de placement	1 404	1 556
Disponibilités*	508	101
Concours bancaires courants**	(2)	(1)
Trésorerie nette	1 910	1 656

* dont 22 million d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

** figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe ADP n'a investi principalement que dans des OPCVM monétaires libellés en euros.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe (2 millions d'euros)

correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

12.2 Flux de trésorerie

12.2.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Amortissements, dépréciations (hors actifs circulants) et provisions	616	471
Résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	(78)	52
Plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés	(89)	(34)
Autres	11	(5)
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	460	484

Les plus-values nette de cession d'actifs immobilisés concernent principalement la plus-value Fedex et celle relative à la cession de 80% de la filiale Hub Safe (cf. note 2).



▪ **Variation du besoin en fonds de roulement**

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Stocks	3	(7)
Clients et autres débiteurs	160	(53)
Fournisseurs et autres créditeurs	(49)	(17)
Variation du besoin en fonds de roulement	114	(77)

12.2.2 Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

▪ **Cessions et acquisitions de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)**

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	21	71
Acquisition de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	20	(20)

En 2017, le flux relatif aux acquisitions de filiales et participations s'explique principalement par l'acquisition additionnelle des titres TAV Airports (cf. note 2), l'acquisition complémentaire de 33% par TAV Airports dans sa filiale BTA portant son pourcentage de détention à 100%, des investissements complémentaires dans ses participations par ADP International et par des investissements dans des fonds financiers par Aéroports de Paris SA.

En 2017, le flux relatif aux cessions de filiales s'explique principalement par la cession de 80% de la filiale Hub Safe et

par la cession de la participation dans la société TAV Construction (cf. note 2).

En 2016, le flux relatif aux acquisitions de participations était principalement lié à la prise de participation par ADP International dans la société chilienne Nuevo Pudahuel.

En 2016, le flux relatif aux cessions de filiales et participations était principalement lié à la cession de participation dans l'opérateur aéroportuaire mexicain OMA.

▪ **Investissements corporels et incorporels**

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017	2016
Investissements incorporels	6	(32)	(25)
Investissements corporels	6	(847)	(767)
Investissements corporels et incorporels (selon tableau des flux de trésorerie)		(879)	(792)

Le détail de ces investissements s'établit ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Rénovation et qualité	(232)	(255)
Développement des capacités	(256)	(220)
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(95)	(90)
Développement immobilier	(126)	(122)
Restructuration	(81)	(69)
Sûreté	(55)	(26)
Autres	(34)	(10)
Total	(879)	(792)



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Les projets majeurs réalisés par Aéroports de Paris SA sur la période concernent :

- ◆ sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, les investissements ont principalement porté sur :
 - la poursuite de la construction d'un système de convoyage, de tri et de sécurisation des bagages sous les satellites S3 et S4 du terminal 2E ;
 - la rénovation du terminal 2B et de sa jonction avec le terminal 2D ;
 - l'acquisition de la partie Nord de l'immeuble de bureaux "le Dôme" à Roissy-pôle ;
 - les travaux de mise aux normes des systèmes de traitement des eaux pluviales ;
 - les travaux de jonction de satellites internationaux du terminal 1 ;
 - le déplacement de la base arrière taxis ;
 - la réhabilitation de la gare RER à Roissy-pôle ;
 - la reprise des façades de satellites du terminal 1 ;
 - la refonte des commerces du hall K du terminal 2E ;
 - les aménagements hôteliers du quartier Roissy-pôle Ouest ;
 - le réaménagement du réseau routier secondaire en zone Roissy-pôle.
 - la construction du nouveau siège social ;
- ◆ sur l'aéroport de Paris-Orly, les investissements ont porté principalement sur :
 - la poursuite des travaux de construction de la jonction entre les terminaux Sud et Ouest ;
 - la refonte du processus de départ international du terminal Sud ;
 - les travaux d'extension des aires Golf et la mise en conformité du virage LGN-LJS ;
 - l'extension du Hall 1 d'Orly Ouest ;
 - la seconde phase de la rénovation de la piste 4 ;
 - la construction de portes d'embarquement complémentaires dans le Hall A du terminal Sud ;
 - l'inversion des postes d'inspection filtrage et du contrôle aux frontières du processus départ international du terminal Sud ;
 - la poursuite de la rénovation du quartier d'affaires Orlytech ;
 - l'achèvement de la construction de la passerelle reliant le quartier Cœur d'Orly au terminal Sud ;
 - les travaux en prévision de la construction de la future gare du Grand Paris.
- ◆ Sur l'aéroport de Paris-Le Bourget, les investissements ont porté principalement sur des travaux en prévision de la construction de la future gare du Grand Paris et la viabilisation de la zone Nord Atlas.
- ◆ Aéroports de Paris SA a par ailleurs réalisé en 2017 des investissements significatifs pour ses fonctions support et sur des projets communs aux plates-formes, notamment l'achat d'équipements d'inspection des bagages de soute au standard 3 lié à la réglementation européenne, la mise au standard des sanitaires et des développements informatiques.

■ Dividendes reçus

(en millions d'euros)	2017	2016
TAV Airports (Turquie)	24	41
Schiphol Group (Pays Bas)	12	15
Société de Distribution Aéroportuaire	2	9
RELAY@ADP	2	2
SETA (Mexique)	-	2
SCI Roissy Sogaris	2	-
Autres	-	1
Total	42	70



NOTE 13 Informations relatives aux parties liées

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a retenu les parties liées suivantes :

- ses entreprises associées et contrôlées conjointement ;
- l'Etat, les établissements publics et les sociétés participations de l'Etat ;
- et, ses principaux dirigeants et actionnaires.

Les transactions avec les parties liées s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Entreprises associées ou contrôlées conjointement		Etat ou participations de l'Etat		Autres parties liées		TOTAL GROUPE	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	477	300	1 284	1 261	-	-	1 761	1 561
Charges externes (y/c achats immobilisés)	22	-	132	146	6	-	160	146
Actifs financiers	90	19	-	-	2	-	92	19
Autres actifs	65	49	181	226	2	-	248	275
Passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	34	4	101	119	-	-	135	123

13.1 Relations avec les Entreprises associées ou contrôlées conjointement

CDG EXPRESS

Depuis 2014, lorsque le Gouvernement a souhaité relancer le projet CDG Express, cette phase de relance s'est matérialisée par la création d'une société d'études "CDG Express Etudes" chargée de réaliser des études juridiques, techniques et financières sur l'ensemble du projet. Cette société, détenue à parts égales par Aéroports de Paris SA, SNCF Réseau et l'Etat a été dotée d'un budget de 15,6 millions d'euros.

Les études effectuées par cette société, ont servi de base à la loi du 28 décembre 2016 relative à une liaison ferroviaire entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, pour définir le montage juridique du projet. Ce montage repose désormais sur :

- ◆ la création d'une société projet (le gestionnaire d'infrastructure), chargé de la réalisation, du financement, de la maintenance et de l'exploitation de l'infrastructure. Cette société devrait être créée courant 2018 et sera détenue majoritairement par Aéroports de Paris SA et SNCF Réseau ;
- ◆ SNCF Réseau restera gestionnaire d'infrastructure sur la ligne existante Paris – Mitry-Mory ;
- ◆ un exploitant Ferroviaire chargé quant à lui de l'exploitation du service de transport.

En attendant la création de la société projet, le premier ministre a demandé aux Présidents de SNCF Réseau et d'Aéroports de Paris SA de préfinancer pour le compte de la

société projet la poursuite des études techniques du projet et de montage de la concession de travaux. Dans ce cadre, Aéroports de Paris SA, SNCF Réseau et la Caisse des Dépôts et Consignations ont signé une convention tripartite qui couvre dans la limite de 49,1 millions d'euros le montant des engagements de dépenses nécessaires à la réalisation des études mentionnées ci-avant.

JOINT VENTURES COMMERCIALES

Dans le cadre du développement des activités commerciales sur les plateformes aéroportuaires, Aéroports de Paris SA et les sociétés Société de Distribution Aéroportuaire, RELAY@ADP et EPIGO ont conclu des conventions permettant à ces sociétés d'exploiter des commerces au sein des aéroports Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle. Les transactions entre Aéroports de Paris SA et ces sociétés concernent essentiellement :

- ◆ les redevances perçues au titre du droit d'exploitation concédé par Aéroports de Paris SA ;
- ◆ Et, la rémunération de l'occupation physique des surfaces de vente.

De la même manière, TAV Airports et la société ATU ont conclu des conventions permettant à celle-ci d'exploiter les commerces au sein de ses plateformes aéroportuaires.

13.2 Relations avec l'Etat et les sociétés participations de l'Etat

RELATIONS AVEC L'ETAT FRANÇAIS

L'Etat français détient 50,6% du capital d'Aéroports de Paris SA et 58,6% des droits de vote au 31 décembre 2017. L'Etat a ainsi



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

la faculté, comme tout actionnaire majoritaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires.

Les pouvoirs publics exercent sur Aéroports de Paris SA un contrôle au titre de son statut d'entreprise publique et au titre de ses missions, notamment de service public.

Dans ce cadre, des conventions sont conclues régulièrement avec l'Etat.

Les conventions significatives sont présentées ci-après :

- ◆ le Contrat de Régulation Economique portant sur la période tarifaire 2016-2020 signé le 31 août 2015 ;
- ◆ Relation avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) - Les missions de sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs constituent des missions de service public dont la mise en œuvre a été déléguée à Aéroports de Paris SA. Les coûts engagés dans le cadre de ces missions sont facturés à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. En 2017, les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaires s'élèvent à 487 millions d'euros (480 millions en 2016). Au 31 décembre 2017, le montant de la créance vis-à-vis de la DGAC atteint 57 millions d'euros (93 millions au 31 décembre 2016).
- ◆ Convention de mise à disposition de biens immobiliers, prestations de fournitures (électrique, chauffage, fluides), de services (télécommunication, assistance matérielle, administrative et intellectuelle) et formation à la Direction des services de navigation aérienne ("DSNA"). Cette convention a été conclue le 27 juillet 2007 pour une durée de 15 ans.

RELATIONS AVEC LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Afin de développer les capacités d'accueil de l'aéroport Paris-Orly, Aéroports de Paris SA a décidé de créer un bâtiment de jonction entre les terminaux ouest et sud de l'aéroport Paris-Orly. Par ailleurs, dans le cadre du développement des transports du Grand Paris, une gare de métro va être construite en vue d'accueillir les lignes de métro n°14 et n°18 dans l'aéroport Paris-Orly dont la mise en service est prévue en 2024. A ce titre, deux conventions ont été signées entre Aéroports de Paris SA et la Société du Grand Paris :

- ◆ une convention d'indemnisation, conclue le 9 janvier 2015, par laquelle la Société du Grand Paris indemnise Aéroports de Paris SA des surcoûts qu'elle doit supporter dans le cadre de la construction du futur bâtiment de jonction en raison du passage des deux tunnels des lignes 14 et 18 de la gare de métro, sous ledit bâtiment. Cette convention a été modifiée par un avenant le 9 août 2015 ;
- ◆ une convention de co-maîtrise d'ouvrage, signée le 16 juillet 2015, en vue de la réalisation sur l'aéroport

de Paris-Orly de la gare de métro devant accueillir les 2 lignes de métro et des ouvrages aéroportuaires. Aéroports de Paris SA est désigné maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération et assurera la maîtrise d'œuvre des travaux qui devraient s'achever en 2024. Le 6 mars 2017, la SGP et Aéroports de Paris SA ont conclu un avenant à cette convention visant à préciser : les différents sous-projets, le coût prévisionnel définitif des travaux, le montant des indemnités versées à Aéroports de Paris SA pour les dommages et surcoûts affectant les ouvrages du fait de la construction de la Gare et la répartition des missions entre les parties.

Par ailleurs, deux conventions supplémentaires ont été signées avec la SGP en juillet et septembre 2017 portant sur la rémunération des études de faisabilité relatives à d'éventuelles modifications des ouvrages aéroportuaires à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et au Bourget effectués par Aéroports de Paris SA pour le compte de la SGP.

RELATIONS AVEC Air France-KLM

Les transactions avec Air France-KLM concernent principalement :

- ◆ la facturation des redevances aéronautiques et accessoires fixées par le Contrat de Régulation Economique en application du code de l'aviation civile ;
- ◆ Et, des loyers facturés au titre des contrats de location des terrains et des bâtiments aux alentours des plateformes.

13.3 Relations avec les principaux dirigeants et actionnaires

REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants chez Aéroports de Paris SA sont : le Président-directeur général, les membres du Comité exécutif et les administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La rémunération accordée à ces dirigeants s'élève à 6,7 millions d'euros en 2017 contre 5,8 millions d'euros en 2016. Cette évolution s'explique par l'augmentation des jetons de présence, une hausse des charges patronales, l'effet année pleine pour les membres du COMEX arrivés les années précédentes et des éléments de solde de tout compte pour les membres partis courant 2017. Cette rémunération comprend les avantages court terme (rémunération fixe, variable et avantages en nature), ainsi que les charges patronales correspondantes et les jetons de présence.

RELATIONS AVEC VINCI

Les transactions les plus significatives avec Vinci comprennent les travaux relatifs à la construction du bâtiment de jonction qui reliera le Terminal Ouest au Terminal Sud de l'Aéroport de Paris-Orly et le partenariat avec Vinci Airports dans le cadre de la concession de l'aéroport international de Santiago du Chili.



NOTE 14 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Avals, cautions	473	2
Garanties à première demande	88	86
Engagements irrévocables d'acquisitions d'immobilisations	845	405
Autres	135	160
Engagements donnés	1 541	653
Avals, cautions	133	60
Garanties à première demande	174	233
Autres	11	-
Engagements reçus	318	293

Les paiements minimaux futurs à recevoir d'Aéroports de Paris SA en tant que bailleur sur les contrats de location existants au 31 décembre 2017 se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2017	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux futurs à recevoir	3 041	259	936	1 846

ADP SA

Les avals et cautions correspondent principalement à des cautions accordées sur prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA principalement pour le compte d'ADP Ingénierie au bénéfice de divers clients de ses filiales.

Les engagements d'acquisitions d'immobilisations qui expliquent la principale variation concernent les projets suivants :

- la rénovation du Terminal 2B et de sa jonction avec le Terminal 2D à Paris-Charles-de-Gaulle ;
- les travaux préparatoires pour la construction du CDG Express ;
- la construction d'un système de convoyage, de tri et de sécurisation des bagages sous les satellites S3 et S4 du terminal 2E de Paris-Charles-de-Gaulle ;
- la refonte du processus départ international à Orly Sud.

Les engagements donnés aux salariés sont présentés en note 5.

Les engagements reçus proviennent principalement des garanties reçues des bénéficiaires d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public), de baux civils et de concessions commerciales, ainsi que de fournisseurs.

En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris SA, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui

concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris SA. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes détenus par Aéroports de Paris SA, 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versée à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aéroports d'aviation générale.

ADP INGENIERIE ET ADP INTERNATIONAL

Les garanties à première demande ont été données par les filiales ADP Ingénierie et ADP International au titre de la bonne exécution de leurs contrats internationaux.

TAV AIRPORTS

Les principaux engagements donnés par TAV Airports et ses filiales s'élèvent au 31 décembre 2017 à 486 millions d'euros. Ils concernent des lettres de garantie :

- accordées principalement à des tiers (douanes, prêteurs et clients), à la Direction Générale de l'Aviation civile turque "DHMI" ainsi qu'aux gouvernements d'Arabie Saoudite, de Tunisie et de Macédoine ;
- issues des contrats de construction, opération et transfert d'infrastructures aéroportuaires (BOT Agreements) des contrats de concession et de contrats de location.



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Principales garanties accordées au DHMI :

- TAV Istanbul est lié par les termes de l'accord de location conclu avec le DHMI et est ainsi tenu de verser 6% du montant total du loyer, soit 153 millions de dollars sous la forme d'une lettre de garantie. Les obligations contractuelles de TAV Istanbul comprennent la location des appareils, systèmes et équipements de l'aéroport d'Istanbul pour une période de quinze ans et six mois à compter du 3 juillet 2005. À la fin de la période contractuelle, TAV Istanbul devra assurer pendant un an la maintenance et la réparation des appareils, systèmes et équipements fournis pour les installations contractuelles ;
- TAV Ege est tenu de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 37 millions d'euros au DHMI. Pendant la durée du contrat, TAV Ege doit maintenir l'ensemble des actifs qu'il utilise en bon état de fonctionnement et de les renouveler le cas échéant. À la fin de la période contractuelle, toutes les immobilisations couvertes par le contrat de concession seront transférées gratuitement au DHMI ;
- TAV Milas Bodrum est tenu de fournir une lettre de garantie d'un montant équivalent à 43 millions d'euros au DHMI. Pendant la durée du contrat, TAV Milas Bodrum est tenu de maintenir l'ensemble des actifs en bon état de fonctionnement et le cas échéant procéder à leur remplacement. À la fin de la période contractuelle, toutes les immobilisations couvertes par le contrat de concession seront transférées gratuitement au DHMI.

Principales garanties accordées à GACA (General Authority of Civil Aviation) en Arabie Saoudite :

Le Groupe est tenu au 31 décembre 2017 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 17 millions de dollars (équivalent à 14 millions d'euros) à GACA conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec GACA en Arabie Saoudite ainsi qu'une lettre de garantie d'un montant équivalent à 163 millions de dollars (équivalent à 136 millions d'euros) à la Banque Commerciale

Nationale, incluse dans les lettres de garantie données aux tiers.

Garanties accordées au Ministère des domaines et des affaires foncières en Tunisie :

TAV Tunisia est lié par les termes des accords de concession relatifs à la construction et à l'exploitation de l'aéroport d'Enfidha et de Monastir.

Le Groupe est tenu de fournir une lettre de garantie d'un montant équivalent à 15 millions d'euros au Ministère des Domaines et des Affaires Foncières et 9 millions d'euros à l'office de l'aviation civile et des aéroports (OACA) selon l'accord BOT et ses amendements signés.

Selon les contrats de concession d'Enfidha et Monastir, TAV Tunisia est tenu de maintenir, réparer, renouveler, exploiter et améliorer les terrains mis à sa disposition ainsi que les infrastructures, les bâtiments, les installations, les équipements, les réseaux et services nécessaires pour l'exploitation des deux aéroports.

De plus, dans le cadre des emprunts bancaires de projets contractés par des sociétés de TAV Airports, les nantissements suivants ont été consentis au profit des prêteurs :

- nantissement sur actions : TAV Esenboğa, TAV Ege, TAV Milas Bodrum, TAV Macedonia et TAV Tunisia sont soumis au nantissement sur actions pour un montant total équivalent à 388 millions d'euros au titre de leurs emprunts bancaires. En cas de défaut, les banques sont en droit de prendre le contrôle des actions. Le nantissement sur actions arrivera à expiration suite au paiement des emprunts ou à la date de maturité ;
- nantissement sur créances : TAV Istanbul, TAV Esenboğa, TAV Ege, TAV Milas Bodrum and TAV Macedonia sont soumis au nantissement sur créances pour un montant total de 178 millions d'euros. En cas de défaut, les banques sont en droit de prendre le contrôle des créances ;
- nantissement sur comptes bancaires : TAV Istanbul, TAV Esenboğa, TAV Ege, TAV Milas Bodrum and TAV Holding sont soumis au nantissement sur comptes bancaires pour un montant total de 176 millions d'euros. En cas de défaut, les banques sont en droit de prendre le contrôle des comptes bancaires.



NOTE 15 Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37 comme étant :

- Soit **des obligations potentielles** résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- Soit **des obligations actuelles** résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations ; ou
 - le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Le Groupe ADP est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Le Groupe fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par le Groupe ADP du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense du Groupe, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Les principaux litiges et arbitrages présentés ci-après constituent selon les cas des passifs éventuels ou des actifs éventuels.

- ◆ Le 13 juin 2013, la société JSC Investissements a engagé un recours indemnitaire devant le Tribunal de Commerce de Paris à raison de la décision par laquelle Aéroports de Paris SA a, en 2004, refusé de lui accorder une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de la construction et l'exploitation d'un centre de commerces et de services, sur l'emprise aéroportuaire de l'aéroport de Paris-Charles de

Gaulle. Jusqu'à ce jour, les débats ont porté uniquement sur la détermination de l'ordre de juridiction compétent. Par décision du 4 juillet 2016, le Tribunal des Conflits a désigné le juge administratif comme seul compétent pour connaître du litige. Par décision du 19 janvier 2017, le Tribunal administratif de Paris déboute JSC Investissements de l'ensemble de ses demandes. La partie adverse a interjeté appel. L'affaire est toujours en cours d'instruction devant la Cour administrative d'appel. A ce stade, le Groupe ne s'attend pas à une issue négative de ce contentieux.

- ◆ Bechtel, entreprise de construction, fait l'objet d'une réclamation de son client NDIA (New Doha International Airport) dans le cadre du projet de construction du nouvel aéroport de Doha au Qatar. ADP Ingénierie, sous-traitant de Bechtel, est mis en cause par ce dernier au titre des prestations réalisées par ADP Ingénierie et visées dans la réclamation du client. Bechtel a transmis à ADP Ingénierie une demande d'indemnisation amiable. Compte tenu des résultats de l'analyse du risque qui se poursuit chez ADP Ingénierie, le Groupe ne s'attend pas à une issue négative de cette réclamation à ce stade.

NOTE 16 Événements postérieurs à la clôture

Le 22 décembre 2017, le Groupe a signé un contrat en vue d'une prise de participation additionnelle dans la société Airport International Group ("AIG"), concessionnaire de l'aéroport international Queen Alia à Amman, en Jordanie. Ses co-actionnaires seront le fonds Meridiam, ASMA Capital Partners B.S.C. et Edgo. Cette opération se traduit par un investissement de 267 millions de dollars américains et reste soumise à des conditions suspensives, dont l'accord du Gouvernement de Jordanie et des banques prêteuses d'AIG. Au 31 décembre 2017, le Groupe détient AIG à hauteur de 9,5% via ADP International et consolide sa participation selon la méthode de la mise en équivalence (cf. note 4.9).



Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

NOTE 17 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les montants des honoraires de Commissaires aux comptes enregistrés sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2017		Au 31/12/2016	
	DELOITTE	EY	DELOITTE	EY
Société mère	380	478	380	358
Filiales intégrées globalement	286	335	195	145
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	666	813	575	503
Société mère	36	15	4	111
Filiales intégrées globalement	15	58	79	135
Services autres que la certification des comptes :	51	73	83	246
Total	717	886	658	749

Les services autres que la certification des comptes concernent principalement :

- Les prestations rendues par les commissaires aux comptes dans le cadre de projets d'acquisition et de cession par le Groupe ;

- La revue des informations environnementales, sociales et sociétales ;
- Des attestations diverses.

NOTE 18 Liste des sociétés du périmètre de consolidation

Les principales évolutions de périmètre et changements de dénomination sociale de sociétés du Groupe pour l'année 2017 sont présentés en note 3.2.1).

Au 31 décembre 2017, la liste des sociétés du périmètre de consolidation s'établit comme suit :

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
Aéroports de Paris SA (Multi-activités)	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	MÈRE	MÈRE
FILIALES (intégrées globalement)				
International et développements aéroportuaires :				
ADP Ingénierie	Aéroport d'Orly Parc central Zone sud - Bâtiment 641 91200 ATHIS-MONS	France	100%	100%
ADPi Middle East	Immeuble Baz - Rue Sursock BEYROUTH	Liban	100%	100%
ADPi Libya	El Nasser Street TRIPOLI	Libye	65%	65%
ADPi (Beijing) Architects and Engineers Design Co	ADPI Architects and Engineers Design Co, LTD Unit 1407A - No A302 Hua Teng Tower Jinsong 3rd zone Chaoyang District Beijing	Chine	100%	100%
ADP International	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Jordan Airport Management	Ali Sharif Zu'bi Law Office PO Box 35267 AMMAN 11180	Jordanie	100%	100%
ADPM Mauritius	C/o Legis Corporate Secretarial Services Ltd 3 rd Floor, Jamalacs Building, Vieux Conseil Street, PORT-LOUIS	Ile Maurice	100%	100%
AMS - Airport Management Services (OSC)	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	78%	100%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
Tank Holding Öw	Teinfaltstrasse 8/4 A-1010 Vienna, AUSTRIA	Autriche	100%	100%
Tank Öwa Alpha Gmbh	Teinfaltstrasse 8/4 A-1010 Vienna, AUSTRIA	Autriche	100%	100%
Tank Öwc Beta Gmbh	Teinfaltstrasse 8/4 A-1010 Vienna, AUSTRIA	Autriche	100%	100%
TAV İstanbul Terminal İşletmeciliği A.Ş. ("TAV İstanbul")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Esenboğa Yatırım Yapım ve İşletme A.Ş. ("TAV Esenboğa")	Esenboğa Havalimanı İç-Dış Hatlar Terminali 06750 Esenboğa Ankara, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Ege Terminal Yatırım Yapım ve İşletme A.Ş. ("TAV Ege")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Milas Bodrum Terminal İşletmeciliği A.Ş. ("TAV Milas Bodrum")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
TAV Tunisie SA ("TAV Tunisia")	Rue de la Bourse, Cité les Pins, Immeubles "Horizon", Bloc B, 3ème étage, les Berges du Lac, 1053 Tunisia	Tunisie	31%	67%
TAV Urban Georgia LLC ("TAV Tbilisi")	Tbilisi International Airport, Tbilisi, Georgia, 0158	Géorgie	37%	80%
TAV Batumi Operations LLC ("TAV Batumi")	Tbilisi International Airport, Tbilisi, Georgia, 0158	Géorgie	35%	100%
TAV Macedonia Dooel Petrovec ("TAV Macedonia")	Orce Nikolov 98, 1000 Skopje, Republic of Macedonia	Macédoine	46%	100%
TAV Gazipaşa Alanya Havalimanı İşletmeciliği A.Ş. ("TAV Gazipaşa")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
SIA TAV Latvia ("TAV Latvia")	RIGA Airport 10/1, Marupe district, LV 1053, Latvia	Lettonie	46%	100%
Havaş Havaalanları Yer Hizmetleri A.Ş. ("HAVAŞ")	Yeşilköy Mah. Havaalanı Cad. No: 2/5 Bakırköy, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
Havas Latvia SIA ("HAVAŞ Europe")	Lidosta, Rīga, 10/1, Mārupes novads, LV-1053	Lettonie	46%	100%
Havaalanları Yolcu Taşımacılığı A.Ş. ("HYT İzmir")	Atıfbey Mah. Prof.Dr.Türkan Saylan Cad. 11/2 Sk. No:23/B Gazimir/İZMİR	Turquie	46%	100%
Havaalanları Araç Kiralama ve Yolcu Taşımacılığı A.Ş. ("HYT Muğla")	Akyol Mah. Merkez Sk. No.241/1 Milas/MUĞLA	Turquie	46%	100%
Havaalanları Taşımacılık ve Ticaret A.Ş. ("HYT Samsun")	Çınarlık Mah. Havaalanı Kümesi No:6/1 Çarşamba, Samsun, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Havalimanları Yiyecek ve İçecek Hizmetleri A.Ş. ("BTA")	Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali Airport Hotel Yeşilköy, İstanbul, TURKEY	Turquie	31%	67%
BTA Georgia LLC ("BTA Georgia")	Tbilisi International Airport Tbilisi, Georgia	Géorgie	46%	100%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
BTA Tunisie SARL ("BTA Tunisia")	Enfidha International Airport A 1 Motorway, 91st Km.Enfidha 4030 Tunisia	Tunisie	46%	100%
BTA Macedonia Dooel Petrovec ("BTA Macedonia")	Skopje Alexander The Great Airport 1043 Petrovec, Skopje, Macedonia	Macédoine	46%	100%
BTA Unlu Mamüleri Pasta Üretim Turizm Gıda Yiyecek İçecek Hizmetleri San. ve Tic. A.Ş. ("Cakes & Bakes")	Osmangazi Mah. 2647 SK. No:5 Esenyurt, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Tedarik Dağıtım ve Ticaret A.Ş. ("BTA Tedarik")	Osmangazi Mah. 2647 SK. No:5 Esenyurt, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
BTA Yiyecek İçecek İşletme Danışmanlık Ticaret A.Ş. ("BTA Danışmanlık")	Maslah Mah.Ayazağa Caddesi No:4A1 Sarıyer, İstanbul, TURKEY	Turquie	46%	100%
SIA Cakes and Bakes Latvia ("BTA Latvia")	Velika Gorica, Ulica Rudolfa Fizira 1, Zagreb	Lettonie	46%	100%
TAV İşletme Hizmetleri A.Ş. ("TAV İşletme")	Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy, İstanbul	Turquie	46%	100%
TAV Georgia Operation Services LLC ("TAV İşletme Georgia")	International Airport, Tbilisi, Georgia, Post Code:0158	Géorgie	46%	100%
TAV Tunisie Operation Services SARL ("TAV İşletme Tunisia")	Rue de la Bourse, Cité les Pins, Immeubles "Horizon", Bloc B, 3ème étage, les Berges du Lac, 1053 Tunisia	Tunisie	46%	100%
TAV Tunisie Operation Services Plus SARL ("TAV İşletme Tunisia Plus")	Aéroport Enfidha-Hammamet. 4080 Sousse-Tunisie	Tunisie	46%	100%
TAV Macedonia Operation Services Dooel ("TAV İşletme Macedonia")	Skopje Alexander The Great Airport 1043 Petrovec, Skopje, Macedonia	Macédoine	46%	100%
TAV Germany Operation Services GmbH ("TAV İşletme Germany")	Neue Mainzer StraBe 22, 60311 Frankfurt Am Main	Allemagne	46%	100%
TAV Latvia Operation Services SIA ("TAV İşletme Latvia")	Starptautiskā lidosta Rīga 10/1, Mārupes novads, Rīga, LV-1053, Latvia	Lettonie	46%	100%
TAV Havaçılık A.Ş. ("TAV Havaçılık")	Genel Havaçılık Terminali Beşyol Sefaköy, İstanbul	Turquie	46%	100%
TAV Africa Operation Services Ltd. ("TAV İşletme Kenya")	P.O.BOX 42279-00100 Panari Hotel Centre, First Floor Office No:12, LR.12918 Mombasa Road, Nairobi PIN:P051576403E	Kenya	46%	100%
TAV USA Operation Services Co. ("TAV İşletme America")	22648 Glenn Drive, Sterling VA 20164, Unit 101	États-Unis	46%	100%
TAV Washington Operation Services Ltd. ("TAV İşletme Washington")	22648 Glenn Drive, Sterling VA 20164, Unit 101	États-Unis	46%	100%
TAV Bilişim Hizmetleri A.Ş. ("TAV Bilişim")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy. İstanbul. Turkey	Turquie	46%	100%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
TAV Information and Technologies Saudi Ltd. Company ("TAV IT Saudi")	Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 4878, Al-Madinah Al Munawarah 42342 KSA	Arabie Saoudite	46%	100%
TAV Özel Güvenlik Hizmetleri A.Ş. ("TAV Güvenlik")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy. İstanbul. Turkey	Turquie	46%	100%
TAV Akademi Eğitim ve Danışmanlık Hizmetleri A.Ş. ("TAV Akademi")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy. İstanbul. Turkey	Turquie	46%	100%
TAV Aviation Minds Eğitim ve Danışmanlık Hizmetleri A.Ş. ("TAV Aviation Minds")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy. İstanbul. Turkey	Turquie	24%	51%
Aviator Netherlands B.V. ("Aviator Netherlands")	Strawinskylaan 3127 1077 ZX Amsterdam Netherlands	Pays-Bas	46%	100%
TAV Uluslararası Yatırım A.Ş. ("TAV Uluslararası Yatırım")	İstanbul Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali 34149 Yeşilköy. İstanbul. Turkey	Turquie	46%	100%
BTA Uluslararası Yiyecek İçecek Hizmetleri Sanayi ve Ticaret A.Ş. ("BTA Uluslararası Yiyecek")	Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali Airport Hotel Yeşilköy, İstanbul	Turquie	46%	100%
BTA Erus Yiyecek İçecek Hizmetleri İnşaat ve Ticaret A.Ş. ("BTA Erus")	Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali Airport Hotel Yeşilköy, İstanbul	Turquie	32%	70%
UTB Lokum Şeker Gıda San. ve Tic. A.Ş. ("BTU Lokum")	Osmangazi Mah. 2647 SK. No:5 Esenyurt, İstanbul, TURKEY	Turquie	26%	85%
UTB Gıda Satış ve Paz. A.Ş. ("BTU Gıda")	Osmangazi Mah. 2647 SK. No:5 Esenyurt, İstanbul, TURKEY	Turquie	22%	70%
Autres activités :				
Hub One	Continental Square, 2 place de Londres 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	100%	100%
Hub One Mobility	5 route du Paisy 69570 Dardilly	France	100%	100%
ADP Invest	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
ADP Invest 1	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Commerces et services :				
Média Aéroports de Paris	17 rue Soyer 92200 Neuilly sur Seine	France	50%	50%
Immobilier :				
Cœur d'Orly Investissement	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%
Cœur d'Orly Commerces Investissement	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%
ADP Immobilier Tertiaire	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
ADP Immobilier	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Ville Aéroportuaire Immobilier 1	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%*	100%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
ADP Immobilier Industriel	Orlytech - Bat. 532 5 allée Hélène Boucher 91550 PARAY-VIELLE-POSTE	France	100%	100%
Aéroports de Paris Investissement Nederland Bv	Locatellikade 1 1076AZ AMSTERDAM	Pays-Bas	100%	100%
SCI ROMEO	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
SAS HOTEL RO 3	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
Activités aéronautiques :				
Fondation d'entreprise Aéroports de Paris	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	100%	100%
ACTIVITES CONJOINTES (intégrée à hauteur des quotes-parts d'éléments du bilan et du résultat revenant au Groupe)				
Autres activités :				
CDG Express Etudes	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	33%	33%

* Le Groupe détient 60% d'intérêt de Ville Aéroportuaire Immobilier 1 et dispose d'un contrat d'option d'achat et de vente croisée sur les 40% restant. L'analyse de ce contrat conduit à retenir 100% d'intérêt.



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence opérationnelles)				
International et développements aéroportuaires :				
Schiphol Group	Evert van de Beekstraat 202 1118CP LUCHTHAVEN SCHIPHOL	Pays-Bas	8%	8%
MZL Retail Ltd	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	50%	50%
Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (SCNP)	Aeropuerto Internacional Arturo Merino Benítez de Santiago, Rotonda Oriente, 4º piso, comuna de Pudahuel, Santiago, Chili	Chili	45%	45%
Zaic-A Limited	1 Park Row, Leeds, LS1 5AB, United Kingdom	Royaume-Uni	28%	36%
Upravitelj Zračne Luke Zagreb	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	36%
Medunarodna Zračna Luka Zagreb	Ulica Rudolfa Fizira 1 10150 Velika Gorica Croatie	Croatie	28%	36%
Consortio PM Terminal Tocumen SA	Terminal Sur S.A. AV DOMINGO DIAZ Panama , Rep. De Panama	Panama	36%	36%
Ravinala Airports	Escalier C, Zone Tana Water Front – Antananarivo 101 Antananarivo, Madagascar	Madagascar	35%	35%
ATU Turizm İşletmeciliği A.Ş. ("ATU")	Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul	Turquie	23%	50%
ATU Georgia Operation Services LLC ("ATU Georgia")	TBILISI INTERNATIONAL AIRPORT, Georgia	Géorgie	23%	50%
ATU Tunisie SARL ("ATU Tunisia")	AEROPORT INTERNATIONAL ENFIDHA- HAMMAMET AUTOROUTE AL KM 91 ENFIDHA 4080 SOUSSE	Tunisie	23%	50%
ATU Macedonia Dooel ("ATU Macedonia")	SKOPJE 'ALEXANDER THE GREAT' AIRPORT 1043 PETROVEC Macedonia	Macédoine	23%	50%
AS Riga Airport Commercial Development ("ATU Latvia")	MARUPES NOV.LIDOSTA RIGA 10/1 LV- 1053 LATVIA	Lettonie	23%	50%
Tunisia Duty Free S.A. ("ATU Tunisia Duty Free")	RUE DU LAC TOBA-IMMEUBLE- BOUGASSASS-LES BERGES DU LAC 1053	Tunisie	7%	40%
Saudi ATU Trading Limited Co. ("ATU Medinah")	Prince Muhammad Bin Abdul Aziz International Airport / Madina, K.S.A	Arabie Saoudite	23%	50%
ATU Americas LLC ("ATU America")	1704 Rankin Rd,SUITE 110, HOUSTON,USA	États-Unis	17%	37%
ATU Mağazacılık İşletmeleri A.Ş. ("ATU Mağazacılık")	Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul	Turquie	23%	50%
ATU Uluslararası Mağaza Yiyecek ve İçecek İşletmeciliği A.Ş. ("ATU Uluslararası Mağazacılık")	Büyükdere Cad.Bengün Han No:107/8 Gayrettepe - İstanbul	Turquie	24%	51%
ATU Holdings, Inc. ("ATU Holdings")	1704 Rankin Rd,SUITE 110, HOUSTON,USA	États-Unis	17%	38%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
TAV Gözen Havacılık İşletme ve Ticaret A.Ş. ("TAV Gözen")	Atatürk Havalimanı 34149 Yeşilköy / İstanbul	Turquie	15%	32%
TGS Yer Hizmetleri A.Ş. ("TGS")	İstanbul Dünya Ticaret Merkezi A3 Blok Kat:6 Yeşilköy Bakırköy /İstanbul	Turquie	23%	50%
SAUDI HAVAŞ Ground Handling Services Limited ("SAUDI HAVAŞ")	Prince Mohammed bin Abdul Aziz International Airport Po box 42342/4878 Medina,KSA	Arabie Saoudite	31%	67%
BTA Denizyolları ve Limanları Yiyecek ve İçecek Hizmetleri Tic. A.Ş. ("BTA Denizyolları")	Kennedy Cad.Hızlı Feribot iskelesi YeniKapı-Fatih/İstanbul	Turquie	23%	50%
Saudi BTA Airports Food And Beverages Serv.Ltd. ("BTA Medinah")	Imam Saud Bin Migren St. Opposite of Imam university gate no 1 P.O B. 18927, Riyadh 11425 / KSA	Arabie Saoudite	31%	67%
BS Kahve Yiyecek ve İçecek Hizmetleri A.Ş. ("BS Kahve")	Atatürk Havalimanı Dış Hatlar Terminali Hava Tarafı Asma Kat No:ML3101 Yeşilköy, İstanbul	Turquie	28%	60%
Tibah Airports Development Company C.JSC ("Tibah Development")	Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 21291, AlMadinah Al Munawarah 41475	Arabie Saoudite	15%	33%
Tibah Airports Operation Limited ("Tibah Operation")	Prince Mohammed Bin Abdulaziz Int. Airport P.O Box 21291, AlMadinah Al Munawarah 41475	Arabie Saoudite	24%	33%
Primeclass Pasifico JSV. ("TAV İşletme Chile")	AV.NUEVA COSTANERA, Nro. 3698, Depto: 603, Comuna: VITACURA, Ciudad: SANTIAGO	Chili	23%	50%
TAV Operation Services Saudi Arabia LLC. ("TAV İşletme Saudi")	PO Box 4878, Postal code 42342, Prince Mohammad bin Abdulaziz International Airport/Medina	Arabie Saoudite	31%	67%
Madinah Airport Hotel Company ("Medinah Hotel")		Arabie Saoudite	15%	33%
Airport International Group P.S.C ("AIG")	P.O. Box 39052 Amman 11104 Jordan	Jordanie	10%	10%
Airport Terminal Operations LTD ("ATOL")	SSR INTERNATIONAL AIRPORT PLAINE MAGNIEN	Ile Maurice	10%	10%
Société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Conakry ("SOGEAC")	Aéroport de Gbessia, B.P 3126 Conakry République de Guinée	Guinée	29%	29%
Immobilier :				
Transport Beheer	Haarlemmermeer de Beekstraat 314 1118CX SCHIPHOL AIRPORT	Pays-Bas	40%	40%
Transport CV	Haarlemmermeer de Beekstraat 314 1118CX SCHIPHOL AIRPORT	Pays-Bas	40%	40%
SCI Cœur d'Orly Bureaux	8 avenue Delcasse 75008 PARIS	France	50%	50%
SNC Cœur d'Orly Commerces	8 avenue Delcasse 75008 PARIS	France	50%	50%
SCI Heka Le Bourget	151 boulevard Haussmann - 75008 PARIS	France	40%	40%



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Entités	Adresse	Pays	% d'intérêt	% contrôle
SAS Chenué Le Bourget	151 boulevard Haussmann - 75008 PARIS	France	40%	40%
Commerces et services :				
Société de Distribution Aéroportuaire	114 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	France	50%	50%
RELAY@ADP	55 rue Deguingand 92300 Levallois Perret	France	50%	50%
ADPLS Présidence	1 rue de France – 93290 Tremblay-en-France	France	50%	50%
EPIGO Présidence	3 place de Londres – bâtiment Uranus – Continental Square 1 – Aéroport Roissy Charles de Gaulle – 93290 Tremblay en France	France	50%	50%
EPIGO	3 place de Londres – bâtiment Uranus – Continental Square 1 – Aéroport Roissy Charles de Gaulle – 93290 Tremblay en France	France	50%	50%
Autres activités :				
Egidium	114 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	France	20%	20%
Safety Line	12 Rue Clavel, 75019 Paris	France	12%	12%
ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence non opérationnelles)				
Immobilier :				
SCI Roissy Sogaris	Avenue de Versailles RN 186 94150 RUNGIS	France	40%	40%
International et développements aéroportuares :				
Liège Airport*	Aéroport de Bierset 4460 GRÂCE-HOLLOGNE	Belgique	26%	26%
Autres activités :				
Hub Safe	Roissypole - Le Dôme 4 rue de la Haye 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	France	20%	20%
Alacrité	299 boulevard de Leeds – World Trade center Lille Services SAS espace International – 59777 Euralille	France	22%	22%

* présentée en mise en équivalence opérationnelle à partir du second semestre 2017



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Comptes consolidés du Groupe ADP au 31 décembre 2017

Dans le cadre de son développement, le Groupe est amené à prendre des participations dans des sociétés d'aéroports ou à créer des filiales dédiées à l'exercice de ses activités en France et à l'étranger, et, en particulier, à l'exécution de

contrats de prestations de services. Ces entités représentent individuellement moins de 1 % de chacun des agrégats (Chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat de la période).

Entités	Activités	Pays	% de détention	Détenue par
PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS N'ENTRANT PAS DANS LE PÉRIMÈTRE (sans activité ou activité négligeable)				
International et développements aéroportuaires :				
ADPM 2	En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	ADP International
ADPM 3	En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	ADP International
Philippines Airport Management Company	En vue d'exploitation aéroportuaire	France	50%	ADP International
Matar	Contrat d'exploitation du terminal Hadj à Djeddah	Arabie Saoudite	5%	ADP International
Autres activités :				
CCS France	Programmation informatique	France	20%	Aéroports de Paris SA
BestMile	Expérimentation véhicule autonome	Suisse	8%	ADP Invest
Cargo Information Network France	Programmation informatique	France	50%	CCS France
IDF Capital	Capital risques en Ile-de-France	France	1%	Aéroports de Paris SA
Civipol Conseil	Promotion des compétences du Ministère de l'Intérieur	France	1%	Aéroports de Paris SA
PACIFA	Editeur de logiciels	France	12%	Aéroports de Paris SA
Pole Star	Ingénierie, études techniques	France	11%	Hub One
Bolloré Télécom	Télécommunications	France	2%	Hub One
SoffToGo	Portage de logiciels	Argentine	95%	Hub One Mobility

